

# Bulletin du Conseil communal

N° 9



**Lausanne**

Séance du 6 décembre 2016 – Deuxième partie



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 6 décembre 2016

9<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 6 décembre 2016, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

**Sommaire**

<b>Deuxième partie</b> .....	966
<b>Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2017. Plan des investissements pour les années 2017 à 2020</b>	
Préavis N° 2016/63 du 13 octobre 2016	
Discussion – Reprise .....	966
<b>Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021</b>	
Préavis N° 2016/62 du 13 octobre 2016.....	984
Rapport.....	988
Discussion .....	990
<b>Communication</b>	
Ajout d'une séance du Conseil le 13 décembre 2016 .....	997

**Deuxième partie**

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Johann Dupuis, Henri Klunge, Françoise Longchamp, Sophie Michaud Gigon, Jacques Pernet, Vincent Rossi, Diane Wild, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Géraldine Bouchez, Janine Resplendino.

Membres présents	89
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	2
<b>Effectif actuel</b>	<b>99</b>

A 20 h 50, à l'Hôtel de Ville.

**Commune de Lausanne****Budget de fonctionnement de l'exercice 2017****Plan des investissements pour les années 2017 à 2020**

Préavis N° 2016/63 du 13 octobre 2016

Discussion – Reprise

Il est passé à la discussion sur le Budget de fonctionnement, direction par direction.

**CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN****1000 Conseil communal****1001 Municipalité****1103 Secrétariat municipal****1104 Participation à des charges cantonales****1110 Secrétariat général****1401 Service de la culture**

**M. Jean-Michel Dolivo (EàG)** : – J'ai une question pour le responsable du Service de la culture, M. Junod. Si je comprends bien, la rubrique subventions, c'est-à-dire la rubrique 1401.365, correspond à ce que la Ville de Lausanne verse aux écoles de musique. On vient d'avoir un débat extrêmement tendu au Grand Conseil et, par une très courte majorité, il a décidé de ne pas honorer, à mon avis, ces engagements, soit le versement de la part cantonale aux écoles de musique, puisque ce versement a été limité à un franc inférieur à ce qui était normalement budgété. Cela a évidemment des conséquences importantes. Comment la Commune a-t-elle budgété sa participation aux écoles de musique, et quels problèmes cela peut-il susciter à court terme ou à moyen terme ?

**M. Grégoire Junod, syndic** : – A Lausanne, les subventions aux écoles de musique se décomposent de deux manières. D'une part, il y a la subvention à la Fondation pour les écoles de musique (FEM), l'institution cantonale créée au sens de la nouvelle Loi sur les écoles de musique dont vous avez parlé. Elle est subventionnée par l'Etat et par les communes pour des montants en francs par habitant. C'est une partie de la subvention lausannoise. La FEM redistribue ensuite des montants au prorata des minutes d'enseignement, avec quelques missions particulières, à l'ensemble des écoles de musique homologuées, à Lausanne et ailleurs dans le Canton.

A cela s'ajoutent des subventions directes versées par la Ville de Lausanne aux écoles de musique, au titre de montants dits historiques. Il s'agit du Conservatoire, de l'Ecole sociale, de l'EJMA, et autres écoles de musique. Ces montants viennent compléter les subventions de la FEM, de manière à diminuer le prix des écolages des élèves lausannois. C'est le sens des dispositions actuelles.

Vous avez, à mon sens, parfaitement raison en indiquant que le Grand Conseil, s'il devait confirmer ce choix – je crois que ce n'est pas définitif –, n'honore pas une disposition légale, puisque l'article 40 de la Loi sur les écoles de musique précise qu'en 2018, le montant doit être de 9,50 francs par habitant, avec une montée progressive.

Je ne sais pas exactement ce qu'a voté le Grand Conseil. La part cantonale à la FEM doit se monter à un peu plus de 11 millions en 2018, et la part communale à 9,50 francs par habitant. Si le Grand Conseil devait décider que c'est 8,50 francs, la Commune de Lausanne verserait 8,50 francs à la FEM. Il faudrait ensuite discuter pour décider, ou non, de réaffecter le franc en question, donc le différentiel, dans les subventions directes aux écoles de musique, de manière à compléter les montants historiques, en tout cas pour 2018, et de manière à éviter que les écoles en question subissent des problèmes financiers trop importants.

On devra évidemment évaluer la question dans les mois qui viennent. En l'état, je ne peux donc pas encore vous répondre. Mais si la décision n'est pas définitive, je souhaite que l'Etat honore ses promesses, parce que c'est nécessaire aux écoles de musique. Comme ce sont des financements paritaires, cela a aussi tendance à décharger les financements importants que les communes, et en particulier la Ville de Lausanne, octroient depuis longtemps aux écoles de musique.

**1800     Contrôle des finances de la Ville de Lausanne**

**1920     Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne**

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Concernant le point 1600, je souhaitais savoir pour quelle raison la Commission de police dépend de ce dicastère et pas directement de la Police.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Elle a toujours fait partie de ce dicastère. Anciennement, elle était rattachée au Service juridique. L'unité juridique ayant été ramenée au Secrétariat municipal, c'est donc dans cette entité qu'elle se trouve, pour une raison toute simple : c'est un organe de recours. La Commission de police est une première instance de recours quand vous faites recours contre une amende ou une infraction au Règlement général de police, comme cette dame qui a chanté en ville, par exemple, qui a fait recours à la Commission de police. Ensuite, la deuxième instance de recours, c'est le Tribunal cantonal. Donc, pour des raisons évidentes de séparation des pouvoirs, la Commission de police doit dépendre d'une autre direction que celle dont dépend la police.

**1800     Contrôle des finances de la Ville de Lausanne**

**1920     Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne**

**1930     Service d'urbanisme.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Le budget de la Direction de la culture et du développement urbain est adopté par 65 voix contre 13 et 9 abstentions.**

## **SECURITE ET ECONOMIE**

**2000     Secrétariat général**

**2001     Taxis**

**2200     Commerces, manifestations, séjour**

- 2201 Inhumations et incinérations**
- 2300 Service du contrôle des habitants**
- 2410 Corps de police**
- 2500 Secours et incendie**
- 2501 Protection civile**
- 2502 Groupe sanitaire**
- 2503 Pompes funèbres officielles**
- 2910 Eau potable**

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – J’interviens concernant la société EPURA. J’aurais souhaité connaître le micmac de la facturation de la main-d’œuvre par la Ville à EPURA, qui refacture l’ensemble des frais, y compris les charges salariales. On ne sait pas qui paie les charges sociales du personnel facturé par la Ville à EPURA. Pour quelle raison ce n’est pas EPURA qui paie directement ses collaborateurs, sans passer par la Ville ? Il me semble qu’il y avait eu possibilité d’un transfert de contrats d’engagement de la Ville à cette société.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Le montage financier d’EPURA consiste à créer une société dont une partie des coûts pourra être refacturée, selon un mécanisme à voir, avec toutes les communes qui nous enverront leurs eaux usées. On est dans un double phénomène : nous devons répondre à leur demande, sous leur surveillance, et, de l’autre côté, nous sommes dans le cadre d’une société que ce Conseil a voulu à 100 % en mains lausannoises. Il y a un double mécanisme, soit faire fonctionner la STEP actuelle et construire et prévoir la STEP future. On peut donc difficilement sortir certains coûts, alors que le Conseil communal a voté un préavis qui prévoit précisément ce montage. Grâce à un droit de superficie, nous obtenons certains montants. Nous devons exploiter la STEP et, en même temps, construire la future STEP, dont on pourra élargir le bassin versant, et dès lors répartir ces coûts.

Vouloir sortir certaines charges sociales de la générosité lausannoise, si j’ai bien compris, conduirait à ne pas pouvoir prendre en compte l’ensemble des coûts par rapport aux autres communes. Ce serait donc péjorer la situation lausannoise. Il me semble que la saine, ou la bonne gestion des finances communales consiste plutôt à prendre en charge l’ensemble des coûts, sachant qu’ensuite, ces coûts seront également répartis entre les Lausannois à la mesure des eaux usées qu’ils amènent à la STEP. Un mécanisme de contrôle a été mis en place.

Le présent budget a également été soumis à la CISTEP, l’organisation qui regroupe les autres communes, et dont nous faisons partie, en fonction des eaux usées qu’elles nous envoient ou qu’elles vont nous envoyer, et pour lesquelles nous sommes également sous surveillance du surveillant des prix. Il n’y a pas d’autre mécanisme au profit des finances communales que de compter l’intégralité du coût des personnes qui travaillent, trois fois huit notamment, à ce que les eaux usées lausannoises soient traitées avant d’être rejetées dans le lac Léman.

- 2910 Eau potable**
- 2911 Evacuation eaux claires et usées**
- 2912 Traitement eaux usées**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Le budget de la Direction de la sécurité et de l’économie est adopté par 61 voix contre 13 et 13 abstentions.**

**SPORTS ET COHESION SOCIALE****3000**    **Secrétariat général****3810**    **Service des sports****3910**    **Service des assurances sociales****3920**    **Administration du service**

**M. Hadrien Buclin (EàG) :** – J’ai une question pour M. Tosato concernant les retards pris par la Canton dans l’octroi de bourses à l’intention des étudiants. Cela a suscité des réactions dans le milieu étudiant, puisque cela posait pas mal de problèmes à des étudiants en situation de précarité. J’aimerais savoir si cela a un impact sur le Service social de Lausanne. Est-ce qu’il y a plus de demandes à ce service de la part d’étudiants ? Le cas échéant, un dispositif a-t-il été prévu pour cette problématique ?

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale :** – Bien évidemment que cela a des conséquences. Certains étudiants bénéficient de divers types de prestations, outre la bourse. Il s’agit de trouver des compléments. Par ailleurs, il y a de plus en plus de requêtes au Fonds du 700<sup>e</sup>, qui vient en aide à des étudiants dans le besoin. Ce sont des prêts qui peuvent être octroyés, ou bien des versements en avance sur une future bourse.

**3921**    **Unités Support****3922**    **Unités prestations****3923**    **Subventions et aides individuelles**

**M. Hadrien Buclin (EàG) :** – Mon groupe propose un amendement aux subventions pour la Fondation Mère Sofia.

On sait que, depuis plusieurs années, le dispositif d’urgence de la Ville est sous pression en raison de l’augmentation de la précarité, notamment en lien avec la migration. Cette fondation, qui est responsable de l’alimentation des personnes les plus précaires, connaît une situation de pression, puisque la subvention actuelle permet, s’agissant de la soupe populaire, de subventionner 200 repas par jour en moyenne – 242 repas par jour en moyenne en 2016. On est donc vraiment en dessous des besoins.

Résultat : en 2016, la fondation budgète un déficit important de 100 000 francs, ce qui pose évidemment des problèmes de fonctionnement, puisque les employés bénévoles de cette fondation passent de plus en plus de temps à rechercher des fonds et des dons privés pour combler le déficit, plutôt que de se concentrer sur le travail social prioritaire.

Nous demandons donc ce coup de pouce modeste pour que cette fondation n’ait pas un déficit semblable en 2017. Chacun peut aller vérifier ces chiffres et le nombre de repas servis ; ils sont disponibles sur internet.

J’ajoute un dernier élément de modification de la situation en 2017. Malheureusement, l’interdiction probable de la mendicité ne va pas manquer d’accroître les demandes et les besoins, notamment à la soupe populaire, puisque les personnes qui gagnent 8, 10 ou 12 francs par jour en mendiant, occasionnellement ou de façon plus régulière, n’auront plus cette possibilité et risquent fort de devoir se reporter davantage sur le dispositif d’urgence de la Ville. Cet amendement est cosigné par mon collègue Manuel Donzé, que je remercie pour son soutien.

## Amendement

Rubrique 3923.365 – Subventions

Mère Sofia – Colis alimentaires            +            40 000.—

Mère Sofia – Soupe populaire            +            20 000.—

**M. Alain Hubler (EàG) :** – J’aimerais intervenir sur un autre point.

**Le président** : – Nous allons d’abord discuter cet amendement. Je vous donnerai ensuite la parole.

Il est passé à la discussion sur l’amendement Hadrien Buclin.

**M. Pierre Ethenoz (PLR)** : – Il faut renvoyer M. Buclin à la page 316 de la brochure du budget. Je signale que cet amendement a été refusé en Commission des finances. A la page 316 du budget, on constate que la Fondation Mère Sofia a une augmentation de 20 000 francs pour les colis alimentaires, et que la subvention à la soupe populaire est passée de 584 600 francs à 628 000 francs. L’effort a donc déjà été fait. Je vous encourage à refuser cet amendement.

**M. Manuel Donzé (CPV)** : – Avec cet amendement, que j’ai cosigné avec Hadrien Buclin, il s’agit de venir en aide à une institution, la Fondation Mère Sofia, qui connaît une situation exceptionnelle. Malgré la prospérité de notre pays, malgré la croissance économique que nous enregistrons chaque année, un certain nombre de citoyens font appel à la générosité de la Fondation Mère Sofia et au dévouement de ses membres. Je tiens à les féliciter pour leur engagement. Je tiens aussi à remercier la Ville de Lausanne, qui soutient financièrement la fondation.

Il s’agit ici d’une situation extraordinaire, il faut l’espérer. Il faut venir en aide aux plus faibles, à ceux qui sortent des chiffres du chômage, à ceux pour qui l’aide sociale ne suffit pas, à ceux qui, malgré leur fierté, en viennent à quémander un repas. Certains nous diront, oui, mais que, d’un côté, nous voulons couper dans les budgets, nous crions au déficit devant la dette. Je ne le nie pas. Les finances de la Ville ne sont pas dans un état très réjouissant, mais il s’agit de faire des choix.

On nous dit que la fondation est dans un état financier critique, avec un déficit de plus de 100 000 francs, que les dons ne suffisent pas, que les colis et les repas distribués gratuitement augmentent sans cesse, que la Ville subventionne plus de 200 repas par jour, mais que cela ne suffit pas, que plus de 242 repas par jour ont été servis en 2016. On répond quoi à ces 42 personnes ? Désolé, aujourd’hui il n’y a rien à manger ? Non, nous ne pouvons pas dire cela.

Je rappelle le préambule de la Constitution suisse : « La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres ». Notre devoir moral nous invite donc à accepter cet amendement. Le groupe Le Centre, PDC-Vert’libéraux vous recommande donc d’accepter cet amendement.

**M. Stéphane Wyssa (PLR)** : – Le PLR relève l’utilité et l’importance de l’action de la Fondation Mère Sofia, même s’il y a aussi de nombreuses autres institutions soutenues par la Ville de Lausanne et par les subventions communales. Comme l’a dit mon collègue Ethenoz, la subvention a déjà été augmentée en 2017. Ceci a été fait en accord avec les besoins de la fondation. Cette augmentation n’a donc pas d’utilité aujourd’hui, puisque ce n’est pas une demande de la Fondation Mère Sofia, mais uniquement une idée des initiants. Nous ne voyons pas pourquoi, alors que nous avons déjà un budget réellement serré et déficitaire cette année, nous devrions augmenter ces subventions au bonheur, j’ai envie de dire. Nous vous invitons donc à rejeter cet amendement.

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale** : – En préambule, j’aimerais tout d’abord vous demander de vous en tenir au budget présenté et d’accepter simplement les montants proposés par la Municipalité, exception faite des amendements acceptés en Commission des finances.

S’agissant de subventions qui touchent les plus pauvres, je me permets quelques remarques suite aux propos de M. Donzé et de M. Buclin. Dans le budget que vous avez ici, il y a une augmentation pour du budget social destiné aux démunis et aux sans-abri, quelle que soit la raison pour laquelle ils le sont, d’un million de francs. Ce million de francs sera réparti entre ABS, pour l’espace de consommation, et la Fondation Mère Sofia, qui est augmentée de 85 000 francs – 40 000 francs pour la soupe, 20 000 francs pour les colis alimentaires et

20 000 francs pour les petits jobs. L'année passée, vous avez également accepté une augmentation de plus de 80 000 francs. C'est donc la deuxième année que l'on ajoute 80 000 francs pour cette fondation.

On ne peut pas augmenter une subvention à une institution sans imaginer l'effet que cela aura sur le reste du dispositif social. L'augmentation que nous avons proposée en Municipalité pour la Fondation Mère Sofia de 80 000 francs est la même que l'année passée, mais elle génère aussi une augmentation des montants donnés au Point d'eau, parce que ce sont les mêmes personnes qui fréquentent le dispositif. Vous pouvez le voir sur notre document, l'association Point d'eau bénéficie d'une augmentation de sa subvention de 52 000 francs, la moitié étant prise en charge dans la facture sociale.

Vous trouverez également ici un certain nombre d'autres augmentations pour les sans-abri. L'Abri, dans la rubrique 3922.315, a une augmentation de 60 000 francs uniquement pour améliorer les conditions d'accueil. Vous avez la même chose en dehors de l'Espace de consommation ; 30 000 francs ont été ajoutés à ABS, parce qu'il n'y a pas que la Fondation Mère Sofia qui délivre des repas. Il y a aussi la Marmotte, l'Armée du salut, les Abris, le Passage et la Fondation ABS, qui à midi, qui le soir.

Vous verrez également dans ce budget une augmentation des subventions casuelles, parce que j'ai demandé à la Municipalité de prévoir une somme permettant d'assurer le déménagement de la Fondation Mère Sofia, qui devrait trouver des locaux ailleurs ; nous allons les aider à déménager. Cela génère donc un certain nombre de coûts, que nous devons bien entendu prévoir.

M. Buclin a raison de préciser qui sont les personnes qui sont dans le besoin. Les structures que nous avons en place assurent les besoins de personnes résidentes à Lausanne avec un statut légal ; elles représentent 15 % des charges. Il reste 85 % de bénéficiaires qui sont de passage quelques jours, toute l'année, ou un certain nombre d'années. Et là, il est difficile de calculer. On ne peut pas balancer des chiffres et dire qu'on avait besoin de 240 repas. Si vous lisez le *24 heures* et que vous avez lu l'article de M. Antonoff sur les maraudeurs, vous avez pu apprendre que, pour pouvoir distribuer de la nourriture le soir, ils vont chercher les restes à la Fondation Mère Sofia. Ce ne sont donc pas 240 repas ; on prend une fois le chiffre maximum et on y va jusqu'au bout.

La Ville de Lausanne travaille avec diligence. Nous sommes, avec le Canton de Vaud, pratiquement les seuls à fournir ces prestations. La fondation va chercher des aliments à la Centrale d'alimentation à Caritas, et vous pouvez trouver aussi dans le budget que la Ville de Lausanne finance cette prestation ; c'est pratiquement unique en Suisse. Généralement, ce sont des bénévoles qui font ce travail. Donc la situation des plus précarisés et des sans-abri est vraiment prise en compte par la Municipalité, elle fait un réel effort. On tient compte de toute personne et de toutes les raisons pour lesquelles on peut être précarisé. Ce budget a été augmenté d'un million de francs. Et si l'année prochaine il faut y revenir, on y reviendra.

Concernant la Fondation Mère Sofia, nous sommes en contact direct avec elle. J'aimerais saluer ici les efforts de communication faits par cette institution et par son directeur, M. Desarzens, qui ne fait pas une seule intervention sans remercier la Ville de Lausanne pour son engagement. C'est aussi la preuve de l'excellente collaboration que nous avons avec cette fondation. Le déficit de la Fondation Mère Sofia ne se fait pas sur les éléments que nous finançons, mais sur les prestations que la fondation fait à son propre compte. Et heureusement qu'une fondation n'a pas que des prestations communales à délivrer, qu'elle fait aussi des choix.

L'année passée, par exemple, elle a décidé d'investir 350 000 francs de ses fonds propres pour ouvrir le Répit. Cette année, elle n'en a pas les moyens, donc elle ne pourra pas le faire. Elle le regrette et fait donc appel pour cela à la générosité des citoyennes et des citoyens, comme pratiquement partout en Suisse. Ce n'est pas le manque de subventions de

la Ville de Lausanne qui l'empêche de mener ses actions. Elle le fait avec ses fonds propres. Mais je veux bien croire qu'elle pourrait en faire plus.

Ce soir, je vous rappelle que nous mettons un million de plus dans le budget pour les plus précarisés, qu'ils soient toxicomanes, sans-abri, sans autorisation de séjour légale. Ces montants ont été dûment réfléchis et sont répartis auprès de toutes les institutions qui travaillent dans le domaine.

**M. Hadrien Buclin (EàG) :** – J'entends tout à fait les efforts qui sont faits par la Ville, et je les salue. Je suis le premier à dire que le Canton pourrait aussi faire plus en la matière. Je remarque, entre parenthèses, que le Canton prendra en charge, pour le budget 2018, la moitié du Point d'eau, ce qui libère certains moyens pour la Ville.

Maintenant, M. Tosato dit que ces chiffres de repas ne peuvent pas être prévus, mais il faut rappeler que ce sont des moyennes annuelles. La Soupe populaire sert, en moyenne annuelle, 242 repas ; ce n'est pas un chiffre sujet à des fluctuations journalières, ou en fonction des saisons, c'est la moyenne sur l'année. La Ville en subventionne 200, donc il manque 42 repas en moyenne, ce qui, à mon avis, devrait être comblé.

Le PLR dit que la Ville fait déjà un effort. Certes, mais l'effort supplémentaire au budget 2017 ne permet pas de combler le déficit de 100 000 francs en 2016. Dernière chose, pour M. Ethenoz, il est faux de dire que la Commission des finances a refusé cet amendement : il y a eu un nombre égal de voix pour et contre. Je suis donc un peu étonné que vous disiez que la Commission des finances appelle à rejeter cet amendement.

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – Avant de donner la position de mon groupe, je relève une petite imprécision, ou peut-être une double motivation, dans les propos de MM. Buclin et Donzé, qui déposent cet amendement. S'agit-il d'adapter la subvention à la hausse de la demande ou des besoins constatés, effectivement relayés dans la presse ? C'était une part de l'argumentation. Ou s'agit-il de combler le déficit d'une organisation dont le modèle consiste, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, à avoir une partie de dons privés ? Les deux objectifs sont aussi louables l'un que l'autre. Simplement, je trouve qu'il faut être honnête et que l'on sache sur quoi on vote. Quant au chiffre du déficit, personnellement, je ne l'ai pas retrouvé facilement sur internet, mais c'est une autre question.

Le groupe socialiste soutient l'action de la Fondation Mère Sofia de longue date. Je déclare mes intérêts : je suis un coureur régulier de la course qu'organise annuellement cette fondation pour lever quelques fonds, pour le coup privés. Cela fait partie de ces 20 % de fonds non publics qui alimentent le budget de la fondation. Nous soutenons évidemment cette action. Quant à la question de servir davantage de repas pour répondre à une augmentation réelle de la demande et de la précarité, constatée dans les rues, on peut comprendre l'augmentation proposée par la Municipalité, qui semble pouvoir combler cette augmentation ; en tout cas, j'ai demandé à M. Buclin de m'apporter la preuve du contraire, et je l'attends toujours.

Quant à savoir si la fondation fait du déficit, je suis prêt à accorder foi aux propos tenus sur ce point, même si ce n'est pas une fondation pour laquelle on reçoit des comptes détaillés. Finalement, je n'en sais rien. Il me semble que c'est un peu léger en procédure budgétaire de décréter qu'il faut accorder quelques dizaines de milliers de francs de plus. Encore une fois, la subvention augmente de nouveau. Je suppose que cela devrait pouvoir lui permettre de faire face, en tout cas à une partie, peut-être à la totalité de l'augmentation des besoins. J'attends encore la preuve que l'amendement de M. Buclin est nécessaire pour atteindre le but qu'il proclame.

Pour ces raisons, et parce que la politique municipale mérite d'être soutenue sans chercher à favoriser l'un ou l'autre acteur en manque d'information dans le cadre de la procédure budgétaire, le groupe socialiste refusera cet amendement, non pas pour dire qu'il faut en faire moins pour la précarité – bien évidemment que non –, mais que nous faisons confiance à la coordination des différentes prestations organisées par la Municipalité.

**M. Jean-Michel Dolivo (EàG) :** – J’ai quelques éléments de réponse à M. Gaillard. D’abord, à ma connaissance, une des demandes de la Fondation Mère Sofia est d’augmenter un peu ses subventions pour répondre aux besoins. Et c’est ce qui m’apparaît décisif. Il ne faut pas faire courir le bruit, ni même affirmer que c’est une opération politique d’Hadrien Buclin ou d’Ensemble à Gauche. Il s’agit bien de répondre à des besoins et à une demande de la fondation.

De plus, la dichotomie que M. Gaillard voit entre le problème du déficit de la fondation et l’aide aux colis alimentaires et au paiement d’un certain nombre de repas n’existe pas. Ces 242 repas par jour sont servis. Dès lors qu’il n’y a pas suffisamment de subventions pour ces repas ; la fondation, Dieu merci, les prend sur ses réserves et ses moyens propres. On creuse ainsi un déficit en servant ces repas, ce qui est tout à l’honneur de la Fondation Mère Sofia, mais qui implique ensuite des problèmes en termes de ressources. Il n’y a donc pas cette dichotomie que vous soulevez.

Dernier point, je comprends mal le groupe socialiste, qui devrait défendre systématiquement les plus précaires. Il me paraît que cette proposition n’est pas extraordinaire par rapport à la situation, qui empire de ce point de vue. C’est donc une forme de refus de prise en compte d’une problématique qui, pourtant, comme chacun en est conscient, prend de l’importance avec la précarité qui s’élargit à plusieurs couches de la population, et avec l’extrême pauvreté que connaissent certaines personnes à Lausanne.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Le groupe UDC appellera à refuser cet amendement. En effet, après une rapide recherche sur internet pour comprendre les activités de cette fondation, je vois que le dernier rapport d’activité date de 2013, et le dernier qui peut être consulté date de 2010. J’espère qu’un contrôle de cette fondation, financée à près d’un million par la Ville de Lausanne, est fait de façon efficace par les services de M. Tosato.

Je relève qu’à défaut d’autres informations, les seules informations pertinentes sont celles données par M. Tosato, entre autres que près d’un million supplémentaire sera engagé dans le cadre de l’aide aux plus démunis de notre société, ce qui est bien normal. Mais, concernant cette demande supplémentaire, il faut faire confiance à la Municipalité, à M. Tosato et à ses services. Je suis sûr que cette fondation fait un travail formidable, mais elle pourrait un peu mieux communiquer sur la manière dont elle le fait.

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – La seule personne qui a accusé M. Buclin de mener une opération politique ici, ou en tout cas qui a prononcé ces mots, c’est M. Dolivo. Nous avons combattu cet amendement sur le fond pour les motifs indiqués. Si cela vous amuse, monsieur Dolivo, de ricaner, ricanez ! Mais ne nous faites pas non plus de faux procès. Nous comprenons mal le groupe Ensemble à Gauche. Il me semble que des questions ont été posées sur les montants des amendements dans les séances de la Commission des finances.

Monsieur Dolivo, vous avez commencé votre phrase par « à ma connaissance ». Je suis prêt à ajouter beaucoup de foi à votre connaissance, mais je n’irai pas jusqu’à voter des amendements sur cette base. Si on fait notre travail honnêtement, cela me paraît difficile de voter des amendements sur des montants dont nous ne savons pas à quoi ils correspondent. Vous nous parlez d’un déficit de 100 000 francs, mais est-ce qu’il est réduit à 40 000 francs par le fait que les subventions augmentent l’année prochaine ? C’est une question à laquelle j’aimerais avoir une réponse. Est-ce que, du coup, l’augmentation de subventions nécessaires pour combler ce déficit est de 40 000 francs ou de 60 000 francs, comme vous le proposez ? On n’en sait rien, et c’est bien là le problème avec ce genre d’amendement au moment de la procédure budgétaire.

Encore une fois, nous avons sollicité des informations, en Commission des finances, de la personne qui a déposé l’amendement et, pour l’instant, on n’a pas obtenu d’éléments nouveaux. Laissez-nous donc, monsieur Dolivo, nos raisons ; vous les comprenez parfaitement. Nous comprenons mal vos fonctionnements et vous comprenez mal les

nôtres. Cela arrive de temps en temps, mais, en l'occurrence, il n'est pas nécessaire de s'agresser sur les motifs qui nous poussent à refuser cet amendement.

**M. Hadrien Buclin (EàG) :** – Le représentant du Parti socialiste, M. Gaillard, semble mettre en doute mes chiffres. Je les tiens de la fondation, je ne les ai pas inventés. Je les ai déjà présentés en Commission des finances, il y a plusieurs semaines. S'il y a vraiment un doute et qu'on ne me fait pas confiance, ce que je peux tout à fait comprendre, je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas eu un contact avec la fondation pour demander de confirmer ou d'infirmer ces chiffres, d'autant que la présidente de cette fondation est une conseillère nationale du Parti socialiste. Ce n'est pas quelque chose que je sors de mon chapeau ce soir, cela fait plusieurs semaines que vous auriez pu vérifier mes chiffres, si vous pensez qu'ils sont faux.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**L'amendement Hadrien Buclin est refusé par 62 voix contre 18 et 5 abstentions.**

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Je reviens sur l'amendement qui a été accepté en Commission des finances, qui concerne la ligne budgétaire 3923.366 – subventions et aides individuelles. Cela concerne une aide individuelle qui date de 1970 et qui a été un peu oubliée. Ce sont mes vieux restants de commissaire à la Commission gestion qui font que je ne m'intéresse pas qu'aux chiffres, mais aussi à ce qui se cache derrière.

Cette aide individuelle est une aide de 10 francs pour les prestataires PC-AVS-AI qui acquièrent un abonnement tl. Cet amendement modeste de 5000 francs a été accepté à la quasi-unanimité de la Commission des finances. Si j'en parle, c'est surtout parce que cette subvention a été oubliée. Elle n'est simplement pas mentionnée, et les bénéficiaires ne savent pas qu'ils y ont droit.

Je sais que le Service des assurances sociales envoie un courrier à toutes les personnes qui dépendent des PC-AVS-AI leur signalant le droit au télé-réseau gratuit et le fait qu'elles n'ont pas besoin de payer l'impôt sur les chiens. Il manque juste, sur cette lettre, le fait que ces personnes peuvent bénéficier d'une subvention de 10 francs par mois par abonnement tl auquel elles souscriraient. Je compte sur la Municipalité, qui n'a rien eu à redire contre cet amendement, pour rendre cette disposition publique, histoire que le modeste montant de 5000 francs, voire plus, soit consommé au prochain budget.

**3923 Subventions et aides individuelles**

**3930 Administration du service**

**3931 Inspection du travail Lausanne**

**3932 Office régional de placement**

**3933 Unité spécialisée ORP-CSR**

**3934 Emploi Lausanne**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Le budget de la Direction des sports et de la cohésion sociale est adopté par 58 voix contre 12 et 11 abstentions.**

## **LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE**

**4010 Secrétariat général**

**4100 Service de la coordination et du cadastre**

**4400 Service d'architecture**

**4510 Service des parcs et domaines**

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Dans ce dicastère, il y a environ 35 millions de salaires, avec les charges sociales. On peut se demander si on a réellement besoin d’horticulteurs pour ramasser les feuilles mortes ou bien pour arroser les plantes et les fleurs l’été, voire enlever la mauvaise herbe. Il serait intéressant de savoir s’il n’y a pas de possibilité d’externaliser certaines tâches, afin de diminuer la masse salariale de ce service.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Monsieur Gaudard, quand vous demandez s’il y a vraiment besoin d’horticulteurs pour ramasser des feuilles, vous êtes insultant à l’égard des gens que vous défendez habituellement, c’est-à-dire des gens qui ont un CFC, qui sont qualifiés et qui ont fait un apprentissage. Votre attitude est absolument indigne d’un conseiller communal, fût-il de l’aile entrepreneuriale, pas très futée, du PLR.

**Le président :** – Je souhaiterais que le présent débat sur le budget, qui a été, hormis le passage sur la RIE III, relativement courtois et calme jusqu’à maintenant le reste.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Rapidement et courtoisement, en ce qui concerne le SPADOM, que je connais un peu, tous les employés n’ont pas un CFC. La question que vous posez, monsieur Gaudard, s’est posée à intervalles réguliers depuis vingt-cinq ans que je fais de la politique à Lausanne et, à chaque fois, nous sommes arrivés à la même conclusion : si vous externalisez certaines tâches qui paraissent, et qui le sont effectivement par moments, répétitives, voire ne nécessitant pas une formation professionnelle avérée, vous condamnez ces gens, auxquels vous aurez retiré le travail, à un chômage absolument certain, car vous leur aurez enlevé leur outil de travail, et le secteur privé ne les reprendra pas. Des problèmes surviendront chez eux, psychologiquement, peut-être dans leur famille, auprès de leurs enfants, et vous vous retrouverez, en fin de compte, avec des charges sociales beaucoup plus élevées et des dégâts psychologiques dans l’image que ces gens peuvent avoir d’eux-mêmes et de la légitimité de leur travail ; on aura alors échoué sur toute la ligne. Merci d’avoir posé la question – ce n’est pas la première ni la dernière fois –, mais je vous invite à ne rien changer à cet édifice.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – A l’UDC nous avons aussi des opinions différentes sur certains sujets, ce qui montre la diversité des personnes qui composent ce parti et le fait que nous n’avons pas le dogme de la pensée unique, comme dans certains partis. La question de M. Gaudard est tout à fait intéressante. Cela fait partie de cette démarche de savoir ce qui est critique et ce qui est une priorité pour la Ville.

Il est vrai qu’on pourrait se demander pourquoi la Ville garde ces personnes avec un statut de fonctionnaire et ne passe pas un contrat de services avec une entreprise privée pour certaines activités. Je connais certaines entreprises qui, dans une logique de donner une très bonne image – des multinationales, par exemple, qui créent des emplois et aident également les PME à se développer –, aimeraient avoir des parcs bien entretenus pour accueillir leurs clients internationaux. Donc la question est très intelligente, n’en déplaise à M. Hubler, qui ne l’a pas comprise. Est-ce que certaines prestations, nécessaires pour notre société, doivent toujours faire partie d’une approche étatique ? La question vaut le coup d’être posée. La réponse peut être négative ou positive, mais qui ne réfléchit pas n’avance pas.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – En réponse à la remarque de mon collègue Hubler, un conseiller communal qui se permet des jugements de valeur sur un autre conseiller communal a un sérieux problème de comportement.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Tout d’abord, je remercie M. Hubler et M. Chollet de présenter de belle manière l’excellence du travail de l’équipe du SPADOM.

C’est sûr, monsieur Moscheni, on pourrait en discuter ce soir, mais, comme l’a dit le président, on ne va pas ouvrir des débats de société ou de fond maintenant sur chacune des rubriques. La question de savoir si on garde une activité au sein d’une administration

publique est tout à fait légitime. Comme on l'a dit lors du débat d'entrée en matière tout à l'heure, cela procède de choix politiques, qui se basent aussi, monsieur Gaudard, sur des attentes et des besoins de la population, et qui font écho à ce qu'on a beaucoup évoqué dans le débat d'entrée en matière, soit la qualité de vie des Lausannois et l'importance que les Lausannoises et Lausannois mettent derrière l'entretien de leurs espaces publics.

L'activité ciblée contribue largement à répondre aux attentes et aux besoins de la population. C'est le choix qui a été fait pour l'instant. Bien sûr, on peut améliorer les choses, comme cela a déjà été fait par le passé, et comme cela sera fait sur d'autres activités. On doit faire des économies dans différents domaines, dans celui-ci comme dans d'autres, et des efforts seront consentis.

Un dernier élément pour M. Moscheni. On a une qualité et une excellence de travail au sein de la Ville de Lausanne qui fait aussi « recette », à savoir qu'on vend nos prestations à certains acteurs, parce que, justement, elles sont jugées très bonnes, aussi bonnes que la qualité du travail fourni dans le privé.

**4510 Service des parcs et domaines**

**4900 Service du logement et des gérances**

**4910 Service d'organisation et d'informatique**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Le budget de la Direction du logement, de l'environnement et d'architecture est adopté par 62 voix contre 10 et 8 abstentions.**

#### **ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS**

**5010 Administration du service et institutions subventionnées**

**5011 Accueil vacances**

**5012 Institutions d'éducation**

**5013 Cultes et temples**

**5410 Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire**

**5420 Office de santé**

**5421 Office dentaire**

**5800 Ecoles primaires et secondaires**

**5900 Lieux d'accueil de jour municipaux**

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Le groupe Ensemble à Gauche considère que les moyens accordés au Service de l'accueil de jour de l'enfance sont insuffisants pour permettre de répondre à la pénurie, devenue structurelle, de places en crèche, pénurie particulièrement aiguë pour les tout petits enfants, de 0 à 3 ans.

Aujourd'hui quelque 350 enfants sont sur liste d'attente, parce que leurs parents n'ont pas trouvé de place. Cette situation, et je pense que vous partagez cette analyse, est très difficile pour beaucoup de ces parents, qui doivent jongler entre leurs obligations professionnelles et les gardes d'enfants, voire ont des charges financières supplémentaires.

Nous ne nions bien sûr pas les efforts réels réalisés par la Ville ces dernières années pour augmenter le nombre de places, mais cette pénurie révèle clairement une insuffisance en la matière, d'où notre proposition d'accélérer le rythme. Au nom du groupe Ensemble à Gauche, je dépose un amendement visant à augmenter de 10 % le montant alloué au Service d'accueil de jour de l'enfance, soit les rubriques 5900.301 à 318 du budget. Il s'agit, par cette revalorisation, de donner à ce service des possibilités supplémentaires pour

louer ou acheter des locaux, pour acheter du matériel, pour embaucher du personnel dans le secteur de l'accueil de jour et offrir davantage de places évidemment.

Cette augmentation des moyens représente une hausse des charges brutes de 5,8 millions de francs. Toutefois, comme vous le savez, et comme les parents contribuent de manière progressive, en fonction de leurs revenus, au financement des places en crèches et garderies, il faut plutôt compter avec des revenus supplémentaires de l'ordre de 2,4 millions de francs, selon les calculs réalisés à notre demande par le Service des finances. En conséquence, le coût net de cet amendement est de 3,4 millions de francs – une somme modeste sur un budget aussi conséquent. Nous espérons que les membres de ce Conseil lui réserveront le bon accueil qu'il mérite pour les motifs que je viens de vous exposer.

## Amendement

5900.301	4 070 300.--
5900.303	353 100.--
5900.304	489 100.--
5900.305	38 900.--
5900.309	17 700.--
5900.310	6 800.--
5900.311	27 500.--
5900.312	29 600.--
5900.313	210 800.--
5900.314	21 400.--
5900.315	10 700.--
5900.316	236 500.--
5900.317	8 700.--
5900.318	341 700.--
<b>Charges</b>	<b>5 862 800.--</b>
5900.434	1 477 800.--
5900.451	913 800.--
<b>Revenus</b>	<b>2 391 600.--</b>
<b>Total net</b>	<b>3 471 200.--</b>

**M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel (PLR)** : – La question de la pénurie des places en crèche pour les très petits enfants est toujours latente à Lausanne. Malgré tout, ce n'est pas seulement une question financière, c'est aussi une question de ressources, comme les locaux et les ressources humaines. On ne pourra pas améliorer la situation seulement en augmentant d'un coup, d'un seul, le budget, alors qu'un certain budget a été prévu pour ces places en crèche. C'est pourquoi le PLR, dans sa grande majorité, refusera cet amendement.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Je vais essayer de faire les choses dans un ordre un peu différent. Le groupe socialiste soutient la proposition municipale pour le budget du Service d'accueil de jour de l'enfance. C'est important de rappeler que les progressions budgétaires importantes, que j'ai évoquées tout à l'heure dans ma prise de parole, permettront la création, de mémoire, de 150 places l'année prochaine – on me souffle 169 sur ma gauche. Cela signifie que l'effort n'est pas relâché.

Nous considérons que cet amendement est de portée politique, et il est parfaitement respectable. Il ne faut par contre pas se leurrer sur ses effets réels, car il est peu probable que l'on puisse, dans le courant de l'année 2017, augmenter les capacités de lieux d'accueil existants, la taille de ces lieux d'accueil, ou en créer de nouveaux. Mais, encore une fois, je reconnais la valeur politique de cet amendement, que je ne conteste pas du tout, qui est de demander une progression encore plus rapide que celle pratiquée par la Municipalité depuis plusieurs années. De ce point de vue, il est respectable.

Etant donné les conditions difficiles dans lesquelles s'établit le budget municipal, qui ne dépendent pas que de la RIE III, mais aussi de quelques autres éléments, le fait d'avoir des progressions constantes dans ce domaine représente un effort à la mesure du déficit qui nous est posé dans cette politique publique.

En réponse aux quelques chiffres de M. Conscience, j'aimerais donner quelques chiffres à mon tour. Le budget du Service d'accueil de jour a augmenté, depuis 2011, de 23 %, donc plus un quart en six ans. Ce n'est pas négligeable ! Pendant cette période, la population des enfants de 0 à 15 ans, grosse maille de la population concernée par l'accueil de jour de l'enfance, quand bien même en réalité le secteur parascolaire est dans un autre service de la direction, a gagné 4 %. Cela veut dire que la progression du budget du service va nettement plus vite, entre cinq et six fois plus vite que la progression du nombre d'enfants concernés. Cela signifie que l'on dessine en creux, par ce biais, un chemin. Cela veut dire qu'un jour, ces deux droites se croiseront et nous réussirons à couvrir l'ensemble des besoins. Nous en restons donc à la courbe de la pente voulue par la Municipalité et nous vous proposons d'en faire de même.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – Depuis le début de cette législature, quasiment tous les groupes politiques de ce Conseil communal ont eu l'occasion d'exprimer leur soutien à l'accueil de jour et leur volonté de le développer. Naturellement, nous nous en réjouissons, car ces intentions sont partagées par la Municipalité. Néanmoins, je vous appelle à soutenir le budget de l'accueil de jour, qui offre une hausse substantielle, et non l'amendement, qui propose une hausse linéaire.

Il s'agit de poursuivre une politique de développement sur la durée pour proposer un accueil de qualité, qui ne consiste naturellement pas à simplement avoir une solution de garde pour les parents, mais aussi à avoir une offre bénéfique pour les enfants, qui sont accueillis par du personnel qualifié. C'est peut-être l'occasion de présenter l'évolution qui a eu lieu au cours de la dernière législature.

En 2016, le Réseau-L affiche 3150 places pour les centres de vie enfantine – préscolaire et 1-2P –, ce qui représente une hausse de 508 places par rapport à 2011, soit une hausse de 19 %. Pour les APEMS – à partir de la 3P –, nous avons actuellement 2160 places, ce qui représente une hausse de 480 places, donc plus 28,6 % par rapport au début de la législature. Si l'on compte les accueillantes en milieu familial, ce sont plus de 1000 places supplémentaires qui ont été créées au cours de la législature écoulée. Naturellement, le personnel a été augmenté en proportion, tout comme le financement communal.

Si l'on compare ces chiffres à l'effort fait au niveau du Canton, la Ville de Lausanne montre un engagement important, puisqu'elle accueille 17,6 % de la population vaudoise, mais 34,2 % des places d'accueil collectif ; elle fait donc quasiment le double de l'effort du Canton. Ce qui n'empêche pas, malgré ces efforts, de reconnaître qu'il existe une liste d'attente et que les solutions de garde ne répondent toujours pas à la demande, qui, par ailleurs, a augmenté en même temps que l'offre.

Néanmoins, pour les enfants en âge préscolaire, en 2011, entre la date de prise en charge souhaitée par les parents et la date où une place était offerte, il y avait une attente de 6,6 mois en moyenne et, en 2016, selon les chiffres qui m'ont été fournis, cette attente est réduite à 3,1 mois en moyenne. Il y a donc une réduction significative. En matière d'accueil parascolaire, pour les parents qui ont tous les deux une occupation, la Commune peut maintenant dire qu'elle répond à la demande. Naturellement, on peut avoir des

objectifs plus ambitieux et essayer de répondre à la demande aussi dans le domaine préscolaire. L'idée est d'abord d'aller dans le développement de l'accueil pour les plus âgés, et ensuite pour les plus jeunes, puisqu'il serait absurde d'avoir une offre répondant à la demande pour les nourrissons et que, tout à coup, pour les trotteurs ou les plus grands, l'offre ne suffise plus et que les personnes se retrouvent sans solution au bout de quelques années. Donc l'idée est de développer en priorité l'accueil pour les 3 à 4 ans, et peut-être aussi d'ouvrir la demande à d'autres catégories, par exemple les personnes en recherche d'emploi.

On peut signaler à cet égard la signature d'une convention avec le Département de la santé et de l'action sociale, qui permet désormais d'offrir une solution de garde à des personnes qui suivent des mesures d'insertion du RI pour avoir des places d'accueil au Valentin.

Pour rappel, le budget 2017 présente une augmentation de 1,8 million du budget de la petite enfance. C'est une montée en puissance des projets débutés en 2016, qui représentent un demi-million, avec la création de 169 nouvelles places d'accueil, pour 1,3 million. On peut aussi signaler, à partir de 2017, l'augmentation de la rémunération des accueillantes en milieu familial de 5,60 à 6 francs de l'heure par enfant, financée à moitié par la FAJE et à moitié par la Commune. Je crois que M. Conscience le sait également.

Par ailleurs, un amendement linéaire de cette ampleur est très difficilement applicable, parce que, même s'il était adopté, il demanderait une planification avec des recherches de locaux, avec une réflexion sur les endroits où les besoins sont les plus pressants, ce qui fait qu'on peinerait probablement à avoir une offre significativement plus importante en 2017, en tout cas dans les proportions souhaitées. On peut donc considérer que si cet amendement a une dimension, elle est surtout programmatique. Je souhaite toutefois souligner que la Municipalité s'engagera probablement vers de nouveaux développements pour la prochaine législature. Je vous renvoie, pour ce genre de perspective, au programme qui sera publié plus largement par la suite. Pour le moment, je vous appelle à soutenir le budget de l'accueil de jour et la hausse qu'il présente, plutôt que l'amendement proposé.

**M. Hadrien Buclin (EàG) :** – J'aimerais répondre à M. Gaillard et à M. le municipal Payot, qui soulignent qu'il ne serait pas possible – M<sup>me</sup> Bettschart du PLR l'a aussi dit – de dépenser une telle somme dans le courant de l'année 2017 et de développer suffisamment vite les structures. Peut-être, mais cet amendement doit être compris en tant qu'autorisation à dépenser et non en tant qu'obligation. Autrement dit, il s'agit de donner des moyens au service. Si, par exemple, un local commercial est mis en location, de le louer et de l'équiper en achetant le matériel nécessaire, et d'embaucher du personnel, donc de saisir des opportunités supplémentaires pour ouvrir de nouvelles places.

Peut-être que ces opportunités ne seront pas assez nombreuses pour que l'ensemble de cette augmentation de 10 % soit dépensé. J'ai envie de dire, tant mieux pour les comptes 2017, cela ne pose pas de problème majeur.

J'entends aussi tous les efforts faits par la Ville, et ils sont réels. C'est sûr que le budget a augmenté ces dernières années, mais il y a 350 parents d'enfants sur des listes d'attente ; il y a en réalité 700 enfants sur liste d'attente, donc environ la moitié sont les parents, par exemple, encore en congé maternité, ou l'enfant n'est pas encore né, mais, pour les 350 autres, ce sont vraiment des enfants dont les parents ont fini le congé maternité, l'enfant est né et il n'y a pas de place. Il faut des efforts supplémentaires pour ces parents. Cela leur fait une belle jambe que de leur répondre que la Ville en fait déjà beaucoup. Le fait est que la pénurie existe.

**M<sup>me</sup> Sara Gnoni (Les Verts) :** – Je me permets de prendre la parole après le municipal David Payot pour donner la position des Verts, qui abondent dans le même sens. Nous vous invitons à accepter le budget tel que présenté par la Municipalité, car, bien que nous soyons conscients de la pénurie de places dans les crèches, nous pensons que le problème ne peut pas se résoudre aussi rapidement, en une année, et une hausse linéaire du budget ne nous paraît pas réaliste.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Monsieur Gaillard, je vous remercie pour vos beaux mots à l'égard de la dimension politique et du respect que vous avez pour mon amendement. En effet, il y a une divergence de fond entre vous et cette proposition du groupe Ensemble à Gauche, c'est l'appréciation de la gravité de cette pénurie de moyens et de places en crèches. Il est urgent d'y répondre, et donc d'allouer les moyens nécessaires. En gros, vous dites que la Municipalité doit continuer dans cette ligne régulière d'augmentation d'efforts, et nous, nous disons qu'il faut accélérer, parce que c'est un vrai problème.

Je pense que l'on sous-estime, dans cette discussion, à quel point cela peut pourrir la vie de parents que de passer des heures à chercher des places, à avoir ce stress. On dit qu'on a réduit la liste d'attente de six à trois mois. Je n'ai pas d'enfant, mais, dans mon entourage, je sais que trois mois passés à se poser cette question, à avoir cela en tête, à devoir multiplier les alternatives personnelles que l'on trouve dans son réseau privé, c'est une course de tous les jours extrêmement désagréable, qui empêche de se consacrer à autre chose dans la vie.

C'est tout de même l'un des devoirs d'une commune digne de ce nom, une commune dite de gauche d'ailleurs, que d'assurer ce service à toutes et tous les citoyens et les citoyennes. Alors, madame Bettschart, vous dites que ce n'est pas qu'une question d'argent et vous invoquez les ressources humaines et les locaux à louer. Mais, l'augmentation des ressources humaines et des locaux à louer sont une question de dépense publique. Je ne vois pas ce qu'il y a d'autre qu'une augmentation de cette part du budget.

M. Payot défend à merveille le bilan et les perspectives de sa Municipalité. Il les défend d'autant mieux en s'opposant à un amendement qui, en substance, faisait partie de son programme électoral. Je ne peux que regretter cette position et j'invite un maximum de membres de la gauche de cette assemblée à nous suivre dans cette proposition qui me semble parfaitement constructive.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC) :** – J'ai une question à l'attention de M. David Payot. Il me semble avoir compris, et le groupe UDC a un doute, que les personnes au chômage, à l'AI et au social ont le droit d'avoir une garde pour leurs enfants comme mesure de réinsertion. Est-ce bien correct ?

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Ce que vous avez compris est à moitié correct. En réalité, parmi les institutions privées subventionnées par la Ville de Lausanne, l'une d'elles a signé un partenariat avec le Département de la santé et de l'action sociale au niveau cantonal pour que les personnes qui font l'objet de mesures d'insertion dans le cadre du revenu d'insertion puissent bénéficier de ce type de mesure et avoir une solution de garde pendant qu'elles y sont affectées. Ce sont donc des personnes qui ont pour objectif d'avoir un projet de réintégration professionnelle. Pendant qu'elles sont occupées, leurs enfants seront accueillis dans cette crèche ouverte à partir du mois de septembre, grâce au partenariat signé. Le financement de ces places est également partagé avec le Canton.

**M. Jean-Michel Dolivo (EàG) :** – J'ai une remarque par rapport à l'intervention à prétention scientifique du représentant du Parti socialiste, avec ces courbes sur le nombre de places d'accueil de jour qui ont été créées, sur le nombre d'enfants et l'augmentation de la satisfaction des demandes. Le problème, monsieur Gaillard, c'est qu'il y a une majorité rose-verte dans cette Commune depuis plus de trente ans et qu'aujourd'hui encore, ces courbes ne coïncident pas. Et c'est cela la véritable difficulté. C'est-à-dire qu'il faut faire un rattrapage sérieux. A notre avis, les 10 % demandés ne sont que le début du rattrapage.

Il faut un rattrapage sérieux et non se contenter d'un effort qui ne permet pas de répondre et de satisfaire ce besoin, qui est tout à fait légitime, des familles et des parents de trouver une structure d'accueil pour leurs enfants en bas âge.

J'aimerais aussi souligner, monsieur Gaillard, et vous le savez bien, qu'à la suite du vote de février 2014 pour fermer le robinet de la migration en Suisse, un des problèmes, c'est la

réponse que l'on a pour concilier vie familiale et vie professionnelle. Augmenter massivement le budget pour les places d'accueil de jour de la petite enfance est un des éléments de réponse. Donc, s'il vous plaît, certes, il y a une amélioration et un rapprochement de ces deux courbes, mais si l'on prend en considération ces trente dernières années, le tempo est vraiment trop lent.

**Le président** : – L'heure avance, et le débat un peu moins. J'aimerais que vous soyez brefs dans vos interventions afin que nous puissions poursuivre. Nous avons encore deux directions à traiter.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Finalement, on dirait que le but est davantage de pouvoir parler du représentant du Parti socialiste que du fond. Monsieur Dolivo, la Loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants a 10 ans et non 30 ans. Donc, avant, on ne pouvait même pas parler d'une politique publique coordonnée. Effectivement, la progression très forte n'a démarré que récemment dans l'ensemble de la Suisse, et la Ville de Lausanne est en tête, dans toute la Suisse, en termes de taux de couverture pour le préscolaire.

On ne va pas revenir sur la définition que j'ai donnée tout à l'heure. Je n'ai pas de prétention scientifique, je regarde le rapport de gestion, que je le lis religieusement chaque année. C'est davantage la foi que la science qui parle. A chaque fois, je compare les chiffres et je constate qu'on a gagné des points de taux de couverture de la demande.

Maintenant, comme je l'ai signalé tout à l'heure, la demande de M. Conscience est politique. Elle est éminemment respectable, et peut-être qu'elle aura un effet pratique dans un cas ou deux, quoique j'ai un doute sur la temporalité des projets par rapport à ce qu'a évoqué M. Buclin. Nous nous en tenons à l'idée qu'il y a un certain nombre de domaines de prestations dans lesquelles on aimerait aller plus vite, mais la Municipalité fait des arbitrages et nous y adhérons.

Cela ne sert donc à rien de nous faire des procès pour nous expliquer que le problème fondamental, c'est que la majorité de gauche a trop attendu pour résoudre l'ensemble des problèmes de la ville. Pour cela, monsieur Dolivo, on n'a pas besoin de vous, on s'en est rendu compte. On continue à faire des programmes à chaque élection et on propose des choses, parce que non, on n'est pas convaincu qu'après vingt-cinq ans on a résolu tous les problèmes. Mais, enfin, si cela vous fait plaisir de le dire, dites-le-nous encore et encore, parce qu'à chaque fois on vous entend et, à chaque fois, on vous répond. Je cède à la tentation, mais j'essaierai d'arrêter pour aujourd'hui.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**L'amendement Pierre Conscience est refusé par 71 voix contre 9 et 3 abstentions.**

#### **5901 Institutions subventionnées**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Le budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers est adopté par 56 voix contre 14 et 11 abstentions.**

#### **FINANCES ET MOBILITE**

**6010 Secrétariat général**

**6700 Service achat et logistique Ville**

**6900 Service des finances**

**6910 Service du personnel**

**6920 Service des routes et de la mobilité**

**6930 Administration du service**

**6931 Tri des déchets**

- 6932      Gestion des déchets urbains**
- 6933      Propreté du domaine public**
- 6934      Incinération des déchets**
- 6935      Centre de compactage (GEDREL)**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Le budget de la Direction des finances et de la mobilité est adopté par 60 voix contre 13 et 8 abstentions.**

## **SERVICES INDUSTRIELS**

### **70          Secrétariat général**

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – J’ai une question générale sur la gouvernance de ce service, que j’aimerais poser à M. le municipal en charge. J’ai déjà posé cette question l’année passée, mais j’y reviens. Le fait qu’il n’y ait pas de directeur au niveau des Services industriels, qui est tout de même une entreprise avec près de 500 millions de chiffre d’affaires, ne pose-t-il pas un problème, sachant que c’est le seul cas en Suisse romande, voire en Suisse que je connais ?

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – Je me retiendrai de prendre cela comme un compliment à mon égard. (*Rires dans l’assemblée.*)

Effectivement, il y a dans cette direction une appellation « directeur » qui, dans le cas d’entreprises privées, fait plutôt référence à une direction opérationnelle, alors que les conseillers municipaux, appelés directeurs, s’apparenteraient plutôt à des présidents de conseil d’administration. Il est vrai qu’aux Services industriels, selon les interlocuteurs que nous avons et nos partenariats avec des entreprises, je passe, de temps en temps, pour un CEO, un directeur opérationnel, et, de temps en temps, pour un président de conseil d’administration. C’est une particularité de la Direction des services industriels.

Ce qu’il faut dire, et je voudrais souligner que nous avons largement réfléchi à ce sujet au sein de la direction, c’est qu’il y a une équipe de direction aux Services industriels, composée des chefs de service : la conférence des chefs de service. Il y a une sorte de direction collégiale liée au fait que le directeur élu n’est pas forcément quelqu’un du métier, tandis que les chefs de service le sont absolument. Après, le directeur apprend au fil des années, mais il est évident que toute une série de compétences et d’expertises techniques sont aux mains des chefs de service.

C’est la raison pour laquelle nous avons réfléchi et nous réfléchissons à notre organisation. Nous allons, très probablement dans le courant de l’année prochaine, mettre en place une nouvelle organisation, qui sera liée à l’évolution des missions des Services industriels et à la volonté de faire de cette conférence des chefs de service une instance encore plus collégiale qui puisse décider, évidemment sous la réserve que pratiquement toutes les décisions d’une direction sont validées par la Municipalité, et les plus importantes d’entre-elles sont validées par le Conseil communal.

Du point de vue de la gouvernance des Services industriels, on s’aperçoit qu’il y a des compétences financières très restreintes au sein de la direction, non pas au sens de l’expertise, mais de la capacité d’engager des montants. Ceci est lié à la fois aux compétences municipales et, surtout, aux compétences du Conseil communal. En revanche, lorsqu’on compare la structure de gouvernance avec celle de sociétés anonymes, ce n’est pas du tout moins efficient, c’est même le contraire. On pourrait dire que, d’une certaine manière, nous sommes très flexibles en matière de décisions, puisque l’équivalent de notre conseil d’administration, que ce soit la Municipalité ou le Conseil communal, se réunit beaucoup plus souvent et est beaucoup plus en phase avec la bonne marche des

affaires de la direction des Services industriels que dans maints conseils d'administration ou sociétés anonymes, en particulier les très grandes, qui sont cotées en bourse.

**71 Finances, administration et développement**

**74 Gaz et chauffage à distance**

**76 Electricité**

**77 Multimédia**

**78 Service commercial**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Le budget des Services industriels est adopté par 63 voix contre 11 et 10 abstentions.**

La discussion sur le Plan des investissements pour les années 2017 à 2020 n'est pas utilisée.

**M<sup>me</sup> Séverine Evéquoz (Les Verts), présidente rapportrice de la Commission permanente des finances** : – La Commission des finances s'est prononcée pour la conclusion 1 par 4 oui, 0 non et 7 abstentions.

**Le président** : – Concernant cette conclusion, on me signale que le montant indiqué dans le préavis n'est pas correct, compte tenu de l'amendement adopté par la Commission. Les montants corrects sont : charges, 1 855 857 600 francs ; revenus, 1 816 764 200 francs ; soit un excédent de charges de 39 093 400 francs.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La conclusion N° 1, amendée, est adoptée par 57 voix contre 23 et 4 abstentions.**

**M<sup>me</sup> Séverine Evéquoz (Les Verts), présidente rapportrice de la Commission permanente des finances** : – La Commission des finances a pris acte du Plan des investissements pour les années 2017 à 2020 par 10 oui, 0 non et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La conclusion N° 2 est adoptée par 64 voix contre 11 et 5 abstentions.**

**M<sup>me</sup> Séverine Evéquoz (Les Verts), présidente rapportrice de la Commission permanente des finances** : – La Commission des finances a pris acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2017 par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La conclusion N° 3 est adoptée par 58 voix contre 13 et 10 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2016/63 de la Municipalité, du 13 octobre 2016 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. D'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2017 amendé comme suit :

Charges	CHF	1'855'857'600.–
Revenus	CHF	1'816'764'200.–
<b>Excédent des charges</b>	<b>CHF</b>	<b>39'093'400.–</b>

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2017 à 2020 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2017.

## **Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021**

Préavis N° 2016/62 du 13 octobre 2016

Finances et mobilité

### **1. Objet du préavis**

Conformément à la teneur de l'article 143 de la loi sur les communes, la Municipalité vous propose de fixer le plafond d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021.

Ce plafond doit être adopté et voté par votre Conseil dans le courant des six premiers mois de chaque législature puis communiqué à l'Etat de Vaud.

La Municipalité vous propose de fixer le plafond d'endettement net à CHF 2.4 milliards.

### **2. Rappel des bases légales**

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2005, l'article 143 de la loi sur les communes se présente comme suit :

#### **« Art. 143 Emprunts**

1 Au début de chaque législature, les communes déterminent dans le cadre de la politique des emprunts un plafond d'endettement. Elles en informent le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte.

2 Lorsque le plafond d'endettement est modifié en cours de législature, il fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat qui examine la situation financière de la commune.

3 Une décision d'interdiction d'augmenter le plafond d'endettement peut être prise par le Conseil d'Etat dans le cas où la nouvelle limite de plafond met en péril l'équilibre financier de la commune.

4 Le Conseil d'Etat fixe par règlement les modalités d'examen de la situation financière des communes.

5 Les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d'application que les emprunts. »

Si une commune se trouvait dans l'obligation de modifier son plafond d'endettement en cours de législature, le Conseil d'Etat examinerait sa situation financière selon les alinéas 2 à 4 de l'article 143 de la loi sur les communes. Afin d'analyser toute demande de réactualisation, le Conseil d'Etat se base sur l'article 22a du règlement sur la comptabilité des communes dont voici ici le contenu :

#### **« Art. 22a Réactualisation du plafond d'endettement 6**

1 Toute demande de modification du plafond d'endettement d'une commune fait l'objet d'un examen approfondi de la situation financière de cette dernière par le Conseil d'Etat.

2 Dans son examen, celui-ci se fonde sur :

- le budget et les comptes annuels de la commune concernée,
- une planification financière.

3 La situation financière de la commune est analysée sur la base d'indicateurs et de ratios de gestion d'analyse financière validés par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales. »

### 3. Plafond d'endettement

#### 3.1 Plafond d'endettement 2011-2016

Le préavis N° 2011/44 du 28 septembre 2011 fixait le plafond d'endettement net à CHF 2.4 milliards pour la législature 2011-2016. Au 31 décembre 2015, la dette nette se montait à CHF 2.015 milliards.

#### 3.2 Plafond d'endettement 2016-2021

##### 3.2.1 Périmètre à prendre en considération

De nouvelles modalités en matière de plafond d'endettement et de cautionnement ont été retenues par l'Etat par le biais de son Service des communes et du logement (SCL). Le périmètre à prendre en considération lors de la détermination du plafond d'endettement a été revu. Le nouveau plafond d'endettement est composé de :

- l'ensemble des dettes de la commune desquelles est retranchée la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées (eau et assainissement) ;
- les quotes-parts des dettes des associations de communes et des ententes qui tiennent une comptabilité séparément des comptes communaux et qui ne sont pas autofinancées ;
- les cautionnements accordés par les communes en tenant compte du degré du risque selon l'appréciation de la commune. Sont exclus les cautionnements garantis par une cédule hypothécaire.

Les dettes envers les caisses de pensions (plan d'assainissement) ne sont pas prises en considération.

Par conséquent, le plafond de cautionnement est supprimé étant donné que ce dernier est intégré dans le plafond d'endettement.

Dans la continuité de la législature précédente, la Municipalité propose de fixer un plafond d'endettement net pour la législature 2016-2021 qui se calcule de la manière suivante :

		<i>en millions de CHF</i>	<b>2015</b>
Passif	920 Engagements courants		115.0
	+ 921 Dettes à court terme		356.5
	+ 922 Emprunts à moyen et long termes		2'127.9
	+ 923 Engagements envers des propres établissements et fonds		95.6
	<b>Dettes brutes</b>		<b>2'695.0</b>
	+ 925 Passifs transitoires		117.4
Actif	- 910 Disponibilités		2.6
	- 911 Débiteurs et comptes courants		347.9
	- 912 Placement du patrimoine financier		388.7
	- 913 Actifs transitoires		57.6
	<b>Endettement net</b>		<b>2'015.6</b>
	- 914 Part du PA "autofinancé" par des taxes affectées (ex-eauservice + ex-assainissement)		82.5
<b>=</b>	<b>Endettement net (une fois PA "autofinancé" déduit)</b>		<b>1'933.1</b>
Cautionnement	Cautionn. et garanties hors CPCL		428.6
	<b>Prise en compte selon appréciation du risque</b>		<b>47.4</b>
<b>Total endettement net + cautionnement</b>			<b>1'980.4</b>

La dette nette se compose de la dette brute à laquelle sont retranchés les actifs du patrimoine financier (à leur valeur comptable) ainsi que nouvellement la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées (eau et assainissement).

Afin d'avoir une vision consolidée des engagements de la Commune, les cautionnements sont inclus dans le périmètre à prendre en considération lors de la détermination du plafond d'endettement. Ces cautionnements sont valorisés en fonction de leur degré de risque (sont exclus les cautionnements garantis par une cédula hypothécaire).

### 3.2.3 *Méthodologie pour la détermination du plafond d'endettement*

Afin de fixer le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021, il est nécessaire de prendre en considération les éléments suivants :

- les marges d'autofinancement futures sur 5 ans ;
- les dépenses d'investissements nets futurs du patrimoine administratif sur 5 ans ;
- les cautionnements sur la période 2016-2021 et les risques associés ;
- l'évolution de la dette attendue pour 2016 (CHF 30 millions).

#### Marges d'autofinancement sur cinq ans

Le budget 2017 prévoit un autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement de CHF 73.1 millions. Pour les années 2018 à 2021, les projections aboutissent à des autofinancements compris entre CHF 100 et 115 millions environ. Ces prévisions tiennent notamment compte de la réalisation d'un plan structurel d'améliorations financières de CHF 35 millions.

Pour rappel, la marge d'autofinancement moyenne de la précédente législature s'élevait à CHF 116 millions.

#### Dépenses d'investissements nets futures du patrimoine administratif sur cinq ans

Le plan des investissements 2017-2020 publié dans le cadre du budget 2017 mentionne les montants suivants :

2017 :	204 millions
2018 :	170 millions
2019 :	181 millions
2020 :	147 millions

Pour l'année 2021, les investissements seront de l'ordre de CHF 162 millions.

Ces montants intègrent les autorisations d'achats pour un montant de CHF 7 millions en 2017 et CHF 10 millions dès 2018. Le plan 2017-2020 tel que présenté contient des investissements conséquents. La Municipalité va poursuivre ses travaux d'optimisation afin d'atteindre un volume d'investissements de CHF 140 millions en moyenne annuelle soit CHF 115 millions d'investissements ordinaires et CHF 25 millions d'investissements supplémentaires en lien avec Métamorphose.

En conclusion, la projection prend en considération des dépenses d'investissements de CHF 140 millions en moyenne par année de 2017 à 2021.

Pour rappel, les dépenses d'investissement moyennes réalisées la précédente législature s'élevaient à environ CHF 130 millions par année.

#### Cautionnements attendus jusqu'en 2021

Aux comptes 2015, les cautions s'élèvent à CHF 428.6 millions ou à CHF 47.4 millions après appréciation du risque. Compte tenu de l'évolution attendue des cautionnements sur la période, la situation projetée à fin 2021 est la suivante :

en milliers de CHF	2015		2021	
	montant global	après appréciation du risque	montant global	après appréciation du risque
Cautionnements de prêts avec garanties hypothécaires	206'079.5	-	250'803.5	-
Engagements en qualité de porte-fort pour des baux à loyer	456.3	-	456.3	-
Cautionnements de prêts sans garanties hypothécaires	192'175.0	39'056.7	661'133.0	93'406.7
Engagements en qualité de porte-fort pour le service de la dette	29'873.8	8'302.7	28'163.8	7'875.2
<b>Total</b>	<b>428'584.5</b>	<b>47'359.4</b>	<b>940'556.5</b>	<b>101'281.9</b>

Tel que spécifié préalablement, les cautionnements garantis par cédule hypothécaire ne doivent pas être pris en considération lors des calculs. Le solde des cautionnements accordés est valorisé en tenant compte du degré du risque apprécié par la Municipalité.

L'importante évolution des cautionnements inhérents aux prêts sans garanties hypothécaires est principalement à mettre en lien avec le financement de la STEP (CHF 260 millions) ainsi que le développement du Centre sportif de Malley pour CHF 150 millions. Il est rappelé que le projet de la STEP est intégralement financé par des taxes affectées et que le financement de Malley est assuré par les collectivités publiques.

Compte tenu de ce qui précède, le montant à prendre en considération dans le cadre du plafond d'endettement au titre des cautionnements est évalué à CHF 101.3 millions.

### 3.2.4 Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021

Selon les projections ci-dessus, l'évolution de l'endettement consolidé est présentée ci-après :

en milliers de CHF	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Endettement net 1.1 (déduit du PA "autofinancé")		1'933'083	1'963'083	2'055'525	2'104'103	2'150'744	2'157'962
Evolution de la dette nette planifiée		30'000	92'442	48'577	46'642	7'217	17'671
<b>Endettement net 31.12 (déduit du PA "autofinancé")</b>	<b>1'933'083</b>	<b>1'963'083</b>	<b>2'055'525</b>	<b>2'104'103</b>	<b>2'150'744</b>	<b>2'157'962</b>	<b>2'175'633</b>
Cautionnements et garanties hors CPCL projection	428'584	493'114	604'672	700'597	804'050	929'003	940'556
<b>Prise en compte selon appréciation du risque</b>	<b>47'359</b>	<b>72'838</b>	<b>93'842</b>	<b>101'496</b>	<b>101'424</b>	<b>101'353</b>	<b>101'282</b>
<b>Endettement consolidé (dette nette + caution.)</b>	<b>1'980'442</b>	<b>2'035'921</b>	<b>2'149'367</b>	<b>2'205'598</b>	<b>2'252'169</b>	<b>2'259'315</b>	<b>2'276'914</b>

Compte tenu de la conjoncture actuelle ainsi que des défis qui attendent la Municipalité au cours de la législature 2016-2021, il apparaît prudent de maintenir un plafond d'endettement net à CHF 2.4 milliards, en conformité aux éléments évoqués dans le cadre du programme de législature 2011-2016.

## 4. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2016/62 de la Municipalité, du 13 octobre 2016 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de fixer le plafond d'endettement net à CHF 2.4 milliards pour la durée de la législature 2016-2021 ;

2. d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini sous chiffre 1 des présentes conclusions, cela au mieux des intérêts de la Commune ;
3. d'autoriser la Municipalité à fixer, après consultation de la Commission permanente des finances, les conditions de chaque emprunt.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Rapport

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo (Les Verts), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice**

Membres de la commission : Commission permanente des finances

Municipalité : M. Grégoire Junod, syndic

Conformément à la teneur de l'article 143 de la Loi sur les communes, la Municipalité propose au Conseil communal, par le biais du Préavis 2016/62, de fixer le plafond d'endettement et le plafond des risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021. Ce plafond doit être adopté et voté par le Conseil communal dans le courant des six premiers mois de chaque législature puis communiqué à l'Etat de Vaud. Dans ce cadre, la Municipalité propose de fixer le plafond d'endettement net à CHF 2.4 milliards.

**Nouvelles modalités de définition du plafond d'endettement**

Pour fixer le plafond d'endettement, l'ensemble des dettes de la commune sont prises en compte diminuées de la part du patrimoine administratif qui est financé par des taxes causales (eau et assainissement). Nouveauté majeure, les cautionnements accordés par la Ville sont pris en compte dans la dette nette, frappés d'un coefficient lié à la prise de risque. Conséquence directe, le plafond de cautionnement disparaît en tant que tel. Le plafond d'endettement 2016-2021 a été construit en tenant compte des nouvelles directives de l'Etat.

**Vulgarisation du nouveau calcul (sur base des comptes de l'exercice 2015)**

Pour permettre une planification et un suivi de l'endettement sur les 5 prochaines années, l'état de référence de la dette nette se base sur les résultats des comptes 2015 (mais tiendra aussi compte de l'évolution de la dette en 2016). Comme indiqué au chapitre n°3 du Préavis 2016/62, la dette nette au 31 décembre 2015 se montait à CHF 2.015 milliards. La part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées (eau, assainissement) correspondait à cette même date à CHF 82.5 millions. Ce montant peut désormais être déduit et ramène la dette nette 2015 à CHF 1.933 milliards. Puisque le montant des cautionnements n'est aujourd'hui plus plafonné par un montant spécifique (disparition du plafond de cautionnement en tant que tel) et qu'il est intégré au plafond d'endettement, il doit être additionné à la dette nette. Le montant de CHF 47.4 millions correspondant à la somme du cautionnement après pondération des risques, s'ajoute aux CHF 1.933 milliards. Ainsi, la dette nette 2015 recalculée sur cette base se monte à **CHF 1.980 milliards**.

**Planification et un suivi de l'endettement**

Dans le but de planifier l'endettement sur 5 ans la Municipalité estime :

- sa capacité d'autofinancement pour les 5 prochaines années

Il convient de retenir du chapitre n° 3.2.2 du Préavis 2016/62 que les projections 2018-2021 de la capacité d'autofinancement se situent entre entre CHF 100 millions et CHF 115 millions par an et tiennent compte de la réalisation d'un plan structurel

d'améliorations financières de CHF 35 millions. Lors de la précédente législature, cette capacité s'élevait en moyenne à 116 millions.

- les besoins de nets d'investissement du patrimoine financier

Les dépenses d'investissement sont publiées dans le cadre du budget 2017 et atteignent un volume projeté de CHF 140 millions annuel entre 2017 et 2021. Sont intégrés à cette projection, les autorisations d'achats et les investissements spécifiques à la réalisation de Métamorphose. Lors de la précédente législature, les dépenses d'investissement s'élevaient en moyenne à CHF 130 millions.

- les cautionnements sur la période 2016-2021

Les cautionnement attendus et donc planifiés d'ici à 2021 s'élèvent à CHF 940.5 millions. La pondération du risque de ces cautionnements permet de ramener ce montant CHF 101.3 millions. Les cautionnements garantis par des cédulas hypothécaires, ceux financés par des taxes affectées (STEP) et ceux assurés par des collectivités publiques (Malley) représentent un risque faible et son pondérés par un facteur 0.

- l'évolution de la dette attendue pour 2016

Ce montant est estimé à CHF 30 millions.

**Fixation du plafond d'endettement**

Le Préavis 2016/62 soumis à notre Conseil propose une planification rigoureuse de l'endettement

- La capacité d'autofinancement annuelle moyenne estimée entre CHF 100 millions et CHF 115 millions sera plus faible que celle de la législature précédente (CHF 116 millions)
- La moyenne annuelle des investissements évoluera de CHF 10 millions en regard de celle de la législature précédente et passera de CHF 130 millions à CHF 140 millions.
- Les cautionnements à risques non garantis sont estimés à CHF 101.3 millions et concernent des prêts sans garanties hypothécaires.

Le tableau du chapitre n° 3.2.3 nous indique qu'en 2021, l'endettement consolidé (dette nette + caution) devrait **s'élever à 2.277 milliards**. En fixant le plafond à 2.4 milliards, la Municipalité s'assure d'une marge d'erreur de CHF 100 millions sur la législature ce qui représente en moyenne annuelle un montant de CHF 20 millions.

En regard des défis de législature mais aussi des risques connus à ce jour, la Commission des Finances estime qu'il est prudent de prévoir une marge telle que calculée par la Municipalité et propose au Conseil d'accepter les conclusions du Préavis 2016/62.

\*\*\*

Un amendement a été soumis à la commission, à savoir d'augmenter le plafond d'endettement de CHF 2.4 milliards à CHF 2.6 milliards par le groupe La Gauche. La commission a refusé cet amendement à 9 non, 2 oui, 0 abstention. Elle recommande au Conseil de faire de même.

\*\*\*

La Commission des Finances a voté les conclusions séparément : La conclusion 1 est acceptée à 9 oui, 1 non et 1 abstentions. La conclusion 2 est acceptée à 11 oui, 0 non et 0 abstentions. La conclusion 3 est acceptée à 11 oui, 0 non, 0 abstentions. Elle recommande au Conseil de faire de même.

\*\*\*

Mes remerciements vont à Monsieur Bourquin, Chef du service des Finances, qui a donné les explications nécessaires à l'étude du Préavis 2016/62.

Discussion

**M<sup>me</sup> Séverine Evéquo (Les Verts), présidente rapportrice de la Commission permanente des finances** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Hadrien Buclin (EàG)** : – Le groupe Ensemble à Gauche annonce un amendement à ce préavis concernant la fixation du plafond d'endettement proposant de l'augmenter de 200 millions, à 2,6 milliards, contre 2,4 milliards proposés dans le préavis.

En effet, compte tenu des grosses incertitudes qui planent sur les finances de la Ville, en lien notamment avec la RIE III, nous estimons qu'il est préférable de ménager une marge de manœuvre plus grande du point de vue des possibilités de recours à l'endettement. Notre groupe préfère un recours accru à l'endettement plutôt qu'un nouveau plan d'économies mettant à contribution la population via de nouvelles taxes ou des réductions de prestations publiques, telles qu'annoncées par la Municipalité sous le nom de Plan structurel d'améliorations financières N° 2.

Si le recours à l'endettement est préférable, c'est notamment parce qu'à l'heure actuelle, la dette de la Ville est parfaitement sous contrôle et qu'elle resterait à un niveau acceptable à 2,6 milliards, n'en déplaise à certains représentants de la droite. J'en veux pour preuve les taux d'intérêt très bas sur les emprunts lausannois, qui illustrent la confiance dont bénéficie la Ville auprès des créanciers ; cela prouve bien la maîtrise de la dette. Les agences de notation partagent aussi cette analyse en donnant de bonnes notes à la Ville de Lausanne, quoi que l'on pense par ailleurs du pouvoir de ces agences sur les collectivités publiques à l'heure actuelle.

De plus, la baisse continue de la charge des intérêts payés par la Ville ces dernières années montre également la maîtrise de la dette – puisque la Ville paie, année après année, de moins en moins – et des baisses significatives pour le service de la dette. Enfin, vu les taux d'intérêt historiquement bas, les collectivités publiques ne doivent pas craindre de s'endetter pour investir dans des domaines utiles à la population. Bien au contraire, c'est le moment ou jamais d'investir et de recourir, si nécessaire, à l'endettement.

Dernier argument en faveur de cet amendement, mieux vaut fixer un plafond d'endettement un peu trop haut en début de législature, par prudence, qu'un plafond un peu trop bas, car le Canton se montre plus restrictif dans le cas où il faut revenir avec un nouveau plafond en cours de législature. Pour ces raisons, je vous remercie d'avance de donner un accueil favorable à cet amendement.

Amendement

Conclusion 1 :

« ... 2,6 milliards... »

**M. Manuel Donzé (CPV)** : – Je prends la parole pour déposer aussi un amendement. J'aimerais tout d'abord saluer le travail réalisé par la Municipalité en intégrant les cautionnements dans le calcul de la fixation du plafond d'endettement. Cette nouvelle pratique me convient tout à fait et j'ai apprécié, en séance de commission, la transparence dont faisait preuve la Municipalité en nous présentant le tableau des cautionnements et la méthode utilisée en termes de pondération des risques.

Notre groupe, Le Centre, PDC-Vert'libéraux, dépose un amendement qui se propose de diminuer le plafond d'endettement défini par la Municipalité, de 2,4 milliards à 2,277 milliards de francs. Ce dernier montant correspond à l'endettement consolidé – dette nette plus caution –, tel qu'il ressort du préavis que nous examinons.

Nous estimons qu'une réserve de plus de 120 millions de francs n'a pas lieu d'être. Nous comprenons cette volonté de la Municipalité de se garder une marge de manœuvre, cette prudence, commentée dans le préavis, mais en ce qui nous concerne, nous estimons qu'elle n'a pas lieu d'être. Nous le savons, un certain nombre d'investissements ne se feront pas, ou seront décalés dans le temps. Ainsi, cette réserve et cette prudence existent déjà. Mettre un montant de 120 millions en plus, c'est encourager la Municipalité à toujours faire plus et à ne pas réfléchir à des priorités que la Ville doit se fixer.

Avec les projets définis dans les différents préavis, la Ville doit cibler ce montant de 2,277 milliards de francs. Si des imprévus devaient avoir lieu, la Municipalité doit choisir : reporter certains travaux, en abandonner d'autres, mieux négocier, etc. Nous souhaitons une saine gestion des deniers publics, et commencer la législature en planifiant et en se fixant une réserve de plus de 120 millions ne nous semble pas ambitieux au niveau d'une politique budgétaire raisonnable et maîtrisée.

#### Amendement

##### 1. Objet du préavis

La Municipalité vous propose de fixer le plafond d'endettement net à ~~CHF 2,4 milliards~~ CHF 2,277 milliards.

##### 3.2.3. Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021

Compte tenu de la conjoncture actuelle, ainsi que des défis qui attendent la Municipalité au cours de la législature 2016-2021, il apparaît prudent de maintenir un plafond d'endettement net à ~~CHF 2,4 milliards~~ CHF 2,277 milliards, en conformité aux éléments évoqués dans le cadre du programme de législature 2011-2016.

##### 4. Conclusions

1. de fixer le plafond d'endettement net à ~~CHF 2,4 milliards~~ CHF 2,276 milliards pour la durée de la législature 2016-2021.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – Je me réfère au tableau où l'on nous fait le calcul de la dette. Je constate qu'au fur et à mesure que les législatures passent, la définition de la dette change. J'aimerais faire une petite récapitulation et, ensuite, une prédiction.

La dette brute réelle est autour de 4 milliards aujourd'hui. Il y a deux législatures déjà, on soustrayait le découvert de la CPCL – environ 1,3 milliard – pour arriver à une dette brute bien adoucie. Au cours de la dernière législature, cette dette brute adoucie a été modifiée en enlevant les actifs du patrimoine financier. On disait que c'était l'endettement net.

Pour cette législature, on soustrait de nouveau deux montants : 90 % de dettes cachées sous forme de cautionnements, et également une part du patrimoine administratif, celle financée par des taxes affectées. Vous pourriez aussi dire que c'est à peu près 10 % des cautionnements, en cachant toujours les 90 % de cautionnements, qui sont en fait des dettes réelles. On arrive finalement au terme « total endettement net plus cautionnements », mais ce montant est en réalité de moins en moins net.

Je fais la prédiction suivante pour la prochaine législature : si aujourd'hui on enlève encore deux montants supplémentaires, je pense qu'on fera de même la législature suivante, et on appellera probablement cela la dette nette nette. Je suppose qu'on va enlever le patrimoine administratif financé par les impôts – finalement, pourquoi pas ! – et probablement encore le reste de ces cautionnements. On constatera alors, comme par miracle, que la dette nette, encore plus nette ou peut-être moins nette, sera plus petite encore, malgré tous les investissements et l'augmentation des charges, et malgré la diminution des recettes.

Je pense que ce calcul n'a pour but que de créer de la confusion. On a vu les banques en faire de même. Aujourd'hui, on ne sait plus ce qu'est le capital propre d'une banque. Je n'arrive pas à les lire, pourtant j'ai un diplôme en gestion financière de l'Université de Lausanne, mais, j'avoue, je ne sais pas calculer le capital propre d'une banque

d'aujourd'hui. Et je pense que je comprendrai de moins en moins ce qu'est la dette nette, ou finalement pas si nette, de la Ville de Lausanne. Je reviens donc aux bases de ce que j'ai appris : je calcule la dette brute, réelle. Pour moi, on est toujours à 4 milliards, et cela ne changera pas, malgré tous les artifices de comptabilité.

**M. Stéphane Wyssa (PLR) :** – Nous tenons à remercier la Municipalité et les services de la Ville concernant les cautionnements accordés par la Ville, qui sont dorénavant pris en compte dans la dette nette, frappée d'un coefficient lié aux risques, qui nous apparaissait comme nécessaire ; nous saluons cette modification. Les projections nous semblent réalistes, selon les futurs investissements du plan de législature et du budget que nous venons d'accepter.

En regard des défis de la législature, mais aussi des risques connus, le plafond d'endettement nous semble adéquat. Nous soutiendrons donc ce préavis. Nous vous invitons par contre à rejeter l'amendement déposé par le groupe Ensemble à Gauche en Commission des finances. Cet amendement n'est en relation avec aucun plan d'investissements et ne correspond à aucune prévision réelle, ni sur l'endettement, ni sur la prochaine législature.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Une fois de plus, et au vu du montant de notre dette – ce n'est de loin pas la dernière fois – deux courants de pensée totalement opposés se font jour lorsqu'il s'agit de parler budget, finances et plafond d'endettement. D'un côté, certains pensent que le montant de notre dette actuelle n'est de loin pas une préoccupation. Sans forcer le trait et leur faire un procès d'intention, j'irais même jusqu'à les soupçonner de penser que si nous étions libres de dettes, il y aurait quelque chose qui ne tournerait pas rond. En tout cas, ils n'en seraient pas fiers.

De l'autre côté, un autre courant de pensée, auquel j'appartiens, estime que, tout de même, une dette de ce niveau, par rapport à notre budget, représente un poids qui, si la conjoncture venait à empirer, pourrait rapidement devenir un boulet. Dans ce cas, cela entraverait totalement les buts que vous vous fixez en politique lausannoise, notamment dans le domaine social, en n'ayant plus une grande marge de manœuvre. Vous l'aurez compris, il ne faut en tout cas pas aller plus loin que le plafond d'endettement proposé, qui nous paraît déjà démesurément haut.

**M. Pierre Ethenoz (PLR) :** – Le plafond d'endettement est contrôlé, du moins le calcul que la Municipalité vient de faire, par le Service cantonal ad hoc. Donc, si la Municipalité présentait un calcul non exact, elle se ferait rappeler à l'ordre immédiatement par les services cantonaux qui contrôlent ce calcul.

Il n'est pas non plus cohérent de vouloir modifier un plafond d'endettement après avoir accepté un budget de fonctionnement et d'investissements. La seule chose qui pourrait vraiment modifier le plafond d'endettement en l'augmentant, c'est que l'on accepte, tout d'un coup, des amendements au budget dépassant la limite.

En ce qui concerne l'amendement de M. Donzé, il n'est absolument pas réaliste, car un plafond d'endettement, c'est la pointe maximale à laquelle on peut arriver. Cela ne veut pas dire que c'est le montant que l'on va forcément atteindre. Mais on peut imaginer que la Commune ait tout à coup besoin de 2,4 milliards, ou 2 milliards. On doit donc pouvoir permettre cette pointe, qui peut arriver dans la gestion des liquidités de la Ville pour une raison X ou Y – gros investissement, etc.

Il faut aussi relever que ce plafond d'endettement est valable jusqu'en 2021. On doit prévoir ce qui peut arriver lors des prochains votes et des prochains budgets. Ce plafond, à ce que j'ai compris, n'a pas été modifié depuis la précédente législature. Je vous appelle donc clairement à refuser les deux amendements présentés.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – J'aimerais revenir sur les amendements proposés. Le groupe UDC appelle clairement à refuser l'amendement proposé par La Gauche. Quant à l'amendement proposé par M. Donzé, j'adore ce côté un peu iconoclaste. Je pense qu'il

faut le refuser simplement par souci de réalité. A mon sens, les 120 millions de marge, monsieur Donzé, sont déjà dépensés. Le bénéficiaire est la CPCL et, l'année prochaine, nous aurons une demande pour la recapitaliser, peut-être pour 120 millions, voire un peu plus. Je me réjouis de voir quelles structurations financières on nous proposera. Pour moi, le plafond des 2,4 milliards est déjà atteint de fait, donc je crois qu'il faut malheureusement refuser votre proposition. Mais je salue votre demande. La Municipalité doit avoir le courage de faire des choix.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Nous avons déjà longuement parlé des aspects généraux dans le cadre du débat sur le budget. Il s'agit maintenant de voter le plafond d'endettement pour la législature, ce qui est symboliquement extrêmement important, car cela nous permet de gérer les finances communales pendant ces cinq prochaines années. Aujourd'hui, la Municipalité vous propose de maintenir le plafond à son niveau actuel, elle vous propose la stabilité, ce qui nous permet de répondre aux enjeux à venir, aux investissements à faire, aux charges de fonctionnement que nous devons assumer pendant cette législature.

Evidemment, nous ne savons pas de quoi l'avenir sera fait, mais nous pensons, si les choses se maintiennent globalement comme elles se sont maintenues ces précédentes années, que ce plafond est correct ; nous pourrions travailler correctement.

M. Stauber a relevé le nouveau calcul présenté dans ce rapport-préavis. Nous nous en serions bien passés. Il s'agit de l'application des directives cantonales, qui ont d'ailleurs suscité de vives discussions au sein des communes avant son application. La Municipalité s'était d'ailleurs opposée à ces directives. Le Canton est arrivé à une solution un peu étrange, avec des directives de services non adoptées par le Conseil d'Etat ; enfin, je vous passe les détails. En l'occurrence, nous nous serions bien passés de cette nouvelle méthode de calcul, qui a posé plusieurs questions. En l'état, elle a été imposée par le service en charge des communes ; nous respectons les lois et les diverses directives, donc nous l'appliquons purement et simplement.

Je note au passage que M. Stauber s'inquiète de la difficulté pour une entreprise de définir précisément ce qu'est son capital propre. Cela revient à partager mes inquiétudes au sujet de la RIE III, puisqu'il sera extrêmement difficile de calculer ce capital propre en termes de déductions fiscales. Mais je ne veux pas rouvrir le débat à ce sujet, je me suis juste permis une remarque, vu l'élément relevé par M. Stauber.

En conclusion, au nom de la Municipalité, je vous invite à soutenir le projet qui vous est proposé par la Municipalité. Ces amendements ne sont pas raisonnables pour les différentes raisons déjà été évoquées dans cet hémicycle.

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – Je précise que j'ai demandé la parole il y a un certain temps ; il me semblait que l'usage voulait que l'on laisse la Municipalité s'exprimer en dernier, ce qui évite le genre d'intervention à laquelle je vais me livrer maintenant.

En commençant par m'excuser de prendre la parole après la municipale, je pense que c'est utile de revenir rapidement sur les deux amendements, puisque, là non plus, la proposition d'organisation de tout à l'heure n'a pas tout à fait été suivie et on a discuté de fait de ces amendements. Pour le groupe socialiste, il n'y a aucune raison de raboter, comme le souhaite M. Donzé, le plafond d'endettement prévu par la Municipalité pour 2021. Ce serait mal comprendre l'instrument qu'est le plafond d'endettement que de le fonder sur une prévision issue de tranches d'investissements annuels qui, évidemment, fluctuent en raison du rythme de réalisation des projets, des optimisations déjà annoncées dans le préavis, etc.

Quant à l'autre amendement, qui consiste à augmenter le plafond d'endettement, là non plus, nous ne sommes pas sûrs d'avoir compris son fondement, hormis de donner un signal politique général. On peut rejoindre l'appréciation faite par M. Buclin selon laquelle il faut, pour un certain nombre de cas, recourir à l'endettement. En revanche, il nous semble

qu'il faut distinguer les cas où l'on finance de l'investissement ou un éventuel déficit du compte de fonctionnement avec de l'endettement, les premiers étant tout à fait favorables et souhaitables, les deuxièmes l'étant un peu moins.

On ne doit évidemment pas céder aux discours simplistes sur la dette, façon austérité européenne, mais il ne faut pas le remplacer par un autre discours simplement pour la dette, par principe. De ce point de vue, le plafond d'endettement à 2,4 milliards permet en réalité des investissements annuels d'à peu près 140 millions, tout en offrant une marge de manœuvre pour d'éventuelles dépenses et investissements imprévus ; il nous paraît fournir une garantie suffisante.

De plus, ce plafond d'endettement ne nous lie pas pour la totalité de la législature, puisque si cela devait être nécessaire, on peut demander à l'augmenter. La bizarrerie de la loi veut que le Conseil d'Etat doive valider la demande d'augmentation, mais, comme l'avait relevé un de mes excellents collègues, que je n'ai pas le droit de citer, puisque c'était pendant les travaux de la Commission des finances, les ratios d'endettement de la Ville de Lausanne sont tout à fait favorables. Le Conseil d'Etat n'aurait donc aucune raison de refuser une éventuelle demande d'augmentation du plafond d'endettement en cours de législature pour faire face à 100 ou 200 millions d'investissements imprévus.

**M. Danel Dubas (Les Verts) :** – Effectivement, j'étais aussi un peu étonné que la Municipalité prenne la parole avant que toutes les personnes qui se sont annoncées puissent s'exprimer. Pour le groupe des Verts, il est clair que nous soutenons la proposition municipale en ce qui concerne le plafond d'endettement. Il y a un certain nombre d'investissements prévus pour ces quatre prochaines années, ce qui est tout à fait souhaitable. Il est aussi bien d'avoir une petite marge au cas où des investissements spéciaux seraient nécessaires. Les Verts souscrivent donc à cette proposition et se rallient à la position défendue jusqu'ici à la fois par le Parti socialiste et par le PLR.

Il est passé à la discussion sur les amendements.

**M. Hadrien Buclin (EàG) :** – J'aimerais rappeler que, dans la planification financière de la Ville, il y a un plan d'économies que le groupe Ensemble à Gauche combattra, en tout cas les aspects que nous considérons comme antisociaux. Je pense, par exemple, comme cela avait été déjà proposé dans le premier plan lors de la législature précédente, aux taxes ou émoluments qui frapperaient les habitants sans discernement, indépendamment de leurs capacités contributives. Ce sont des choses que nous combattons dès le budget 2018, si elles sont proposées par la Municipalité.

Dès lors, il y a une cohérence dans notre amendement, qui dit que nous préférons un peu plus d'endettement et un plafond d'endettement moins sévère, moins antisocial, plutôt qu'une rigueur budgétaire forte, comme le préconise la Municipalité.

De plus, comme M. Felli l'a rappelé, on ne connaît pas les conséquences réelles de la troisième réforme de l'imposition des entreprises au niveau fédéral. Compte tenu des grandes incertitudes sur l'avenir, il nous paraît prudent d'avoir un plafond d'endettement un peu trop haut plutôt qu'un peu trop bas.

**M. Axel Marion (CPV) :** – J'aimerais venir en appui à l'amendement de notre collègue Donzé, au nom du groupe Le Centre. Il a été dit, depuis le début de ce débat, que l'on fait de la politique et qu'il est important de poser des gestes politiques. La Municipalité a fait un calcul, qui arrive à 2,276 milliards de francs. Soit la Municipalité ne croit pas en son calcul, et à ce moment-là, elle doit l'assumer et expliquer pourquoi elle estime qu'une marge, sur laquelle elle donne relativement peu de détails, est nécessaire, soit ce calcul ne tient pas compte des éventuels surcoûts, comme la CPCL ou d'autres dossiers qui pourraient apparaître. Il faut alors qu'on nous l'explique clairement.

Mon préopinant, Benoît Gaillard, l'a aussi dit, on ne bloque pas le travail de la Municipalité. Simplement, si à un moment donné la Municipalité doit augmenter ce plafond d'endettement, elle devra le justifier de manière un peu plus étayée qu'elle ne le

fait ce soir, en passant devant le Conseil d'Etat. Il n'aura alors pas de raisons de le refuser. Cela conduira à un débat intéressant sur les raisons de la Municipalité d'augmenter le plafond d'endettement, alors que l'endettement de la Ville de Lausanne est déjà extrêmement élevé. Donc oui, nous proposons un geste politique et nous espérons que tous ceux qui s'estiment membres de l'opposition à la Municipalité nous suivront dans ce combat. Nous verrons bien le résultat, mais nous croyons en cela. Au fond, c'est aussi un geste que nous faisons pour la Municipalité, en disant que nous pensons que le calcul qu'elle a fait est correct.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Le message est passé 5 sur 5. Le groupe UDC va changer son fusil d'épaule et soutenir votre amendement, car, effectivement, vous avez raison : des calculs ont été faits, un budget a été proposé. Pourquoi faudrait-il avoir un budget d'endettement plus haut que ce qui est prévu dans les comptes ? Si quelque chose d'exceptionnel est prévu, il faudrait nous l'expliquer maintenant. Si ce n'est pas prévu, il faut avoir le courage d'assumer le fait que la dette ne va pas augmenter au-delà de ces 2,277 milliards, qu'elle soit nette, nette nette ou nette nette nette. Je pense qu'on aura la chance d'en rediscuter. Donc, le groupe UDC soutiendra votre amendement.

**M. Romain Felli (Soc.) :** – Monsieur Moscheni, si c'est imprévisible, c'est que ce n'est pas prévu. Quand vous dimensionnez, par exemple, un ouvrage pour faire face à des crues, vous vous basez sur le débit du fleuve, et puis, de temps en temps, il y a une crue centennale. Eh bien, quand on prévoit un plafond d'endettement, c'est un peu la même chose. On ne veut pas dépasser ce plafond, mais il y a peut-être des moments où, à cause d'un imprévu, on devra dépenser plus. C'est donc tout à fait raisonnable d'avoir un plafond légèrement au-dessus de ce que l'on prévoit de dépenser. Au contraire, ce serait déraisonnable de se limiter a priori avec un plafond d'endettement trop bas. Franchement, je ne comprends pas cette polémique. Je ne comprends même pas ce débat où, en l'occurrence, on propose ni d'augmenter ni de baisser ce plafond, mais simplement de prolonger la pratique de ces dernières années.

**M. Hadrien Buclin (EaG) :** – Pour appeler à voter en faveur de cet amendement, M. Marion a dit que la dette de la Ville était extrêmement élevée. Plusieurs représentants de la droite ont utilisé des métaphores en disant que la dette était insoutenable, que c'était une gigantesque montagne, etc. Mais si vraiment c'était le cas, mesdames et messieurs les représentants de la droite, pourquoi est-ce que des créanciers de la Ville lui prêteraient à dix ans à des taux pratiquement nuls ? Est-ce que ces créanciers sont des têtes brûlées qui prêteraient à une collectivité qui aurait une dette insoutenable ? Non ! Ces taux d'intérêt pratiquement nuls montrent bien qu'en réalité, la dette est parfaitement maîtrisée. Parler de dette extrêmement élevée est complètement hors de propos.

Vous me direz, certes, les taux d'intérêt sont historiquement bas. Mais, tout de même, il y a des pays et des collectivités publiques qui ne bénéficient en aucun cas de taux aussi bas que la Ville de Lausanne. Par exemple, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, qui sont pourtant des Etats, ont des taux beaucoup plus élevés aujourd'hui, de l'ordre de 3 % à 6 % d'intérêts par année. Cela montre bien que les créanciers de la Ville ont une confiance très forte quand il s'agit de lui prêter de l'argent, puisque la dette est parfaitement soutenable.

D'ailleurs, il faut rappeler que les critères pour calculer la dette nette dans le Canton de Vaud sont très restrictifs, puisqu'ils n'incluent jamais le patrimoine administratif. Si l'on déduisait le patrimoine administratif de la dette, on se retrouverait avec quasiment plus de dette. Par conséquent, je trouve que cette façon de dramatiser les choses ne correspond pas du tout aux faits. Des secteurs plutôt proches de vos milieux politiques – les créanciers, les banques, les assurances –, qui prêtent à la Ville lui font confiance parce que la dette est tout à fait modeste.

**M. Cédric Fracheboud (PLC) :** – Finalement, vu le débat avec la gauche, il ne faut pas avoir 2,6 milliards de dette, mais 10 milliards. On n'est pas à cela près, on peut investir, il

n’y a pas de souci, on peut y aller. De toute façon, la plupart d’entre nous seront morts et enterrés quand nos enfants devront payer. On ne pourra pas nous le reprocher.

Je trouve cela incroyable. Si vous avez une entreprise, si vous avez un budget familial, vous ne pouvez pas aller au-delà d’une certaine dette, parce qu’on ne vous prêtera pas, vous serez mis en faillite. Pour un Etat, c’est relativement rare. Mais il y a certains pays d’Europe, que vous avez donné l’exemple, qui ont testé la dette. En attendant, dans ces pays, qui ont voté d’ailleurs à l’extrême gauche, comme la Grèce, on ne va plus à l’hôpital, on ne touche plus de retraite. Il y a quelques ennuis avec la dette. A un moment donné, vous n’avez plus de choix concernant votre économie. Ce sont d’autres, des banquiers, qui sont fort peu sympathiques, qui vous les imposent. Alors, si la Ville de Lausanne veut en faire l’expérience, allons-y ! Faites-vous plaisir !

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je voulais dire que ce serait même pire, puisque ce seraient des banquiers allemands. Mais, pour répondre à M. Buclin, il faut qu’on aille manger une fois ensemble pour que je vous explique un peu la vision que j’ai du monde, et puis vous m’expliquerez la vôtre, parce qu’on se fait des coups de ping-pong.

Je vais vous expliquer pourquoi les créanciers prêtent à la Ville de Lausanne : parce que la Ville de Lausanne est insubmersible, car elle a la garantie du Canton de Vaud ! C’est-à-dire que si la Ville de Lausanne part en faillite, le Canton de Vaud doit prendre le relais. C’est aussi simple que cela. Des créanciers se disent que quels que soient les agissements de la Ville de Lausanne, il y a une contrepartie derrière, il y a une caution morale, voire financière, qui oblige le Canton de Vaud à venir à la rescousse. Donc, effectivement, les créanciers prêtent parce qu’ils se disent que le Canton a un triple A, même s’ils ne savent pas vraiment pour la Ville de Lausanne.

**M. Pierre Ethenoz (PLR) :** – Ce débat commence à sérieusement me fatiguer. On parle d’autre chose que du sujet qui nous intéresse, qui est le plafond de la dette. Ce n’est pas un débat sur la dette en elle-même, c’est simplement un calcul mathématique : on a accepté un budget et un budget d’investissements, *punkt schluss* ! On a besoin de tant de liquidités. La Commune a fait un calcul juste. On ne va pas revenir là-dessus toute la nuit. C’est mathématique. On avait 2,4 milliards de dette, la Ville propose un budget à 39 millions de pertes, on a 73 millions de liquidités qui viennent du budget courant, donc il nous manquera 173 millions pour les investissements. Le plafond de la dette couvre ceci. Alors, arrêtons d’ergoter sur des choses qui ne sont absolument pas d’actualité dans ce débat.

La discussion sur les amendements est close.

**Le président :** – Sur ces sages paroles, et faute d’autres demandes de prise de parole, je vous propose une procédure de vote en deux étapes. Dans un premier temps, nous allons voter de manière à départager les amendements : vous voterez oui si vous soutenez l’amendement Buclin et non si vous votez l’amendement Donzé. Ensuite, nous voterons, individuellement l’amendement qui sortira vainqueur de ce vote.

**M<sup>me</sup> Paola Richard-de Paolis (Soc.) :** – Excusez-moi, je m’oppose, parce que vous bridez la possibilité de s’abstenir, et ce n’est pas légal.

**Le président :** – Dans ce cas vous êtes plus que la bienvenue à vous abstenir, madame. Celles et ceux qui soutiennent l’amendement Buclin, votent oui. Celles et ceux qui soutiennent l’amendement Donzé, votent non. Et il est possible de s’abstenir pour celles et ceux qui le souhaitent.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**L’amendement Hadrien Buclin, opposé à l’amendement Manuel Donzé, lui est préféré par 39 voix contre 34 et 7 abstentions.**

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**L’amendement Hadrien Buclin est refusé par 74 voix contre 8 et 1 abstention.**

**M<sup>me</sup> Séverine Evéquo (Les Verts), présidente rapportrice de la Commission permanente des finances :** – La Commission des finances a voté les conclusions séparément. La conclusion 1 a été acceptée par 9 oui, 1 non et 1 abstention.

**La conclusion N° 1 est adoptée avec une douzaine d’avis contraires et 4 abstentions.**

**M<sup>me</sup> Séverine Evéquo (Les Verts), présidente rapportrice de la Commission permanente des finances :** – La conclusion 2 a été acceptée par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

**La conclusion N° 2 est adoptée avec une douzaine d’avis contraires et 6 abstentions.**

**M<sup>me</sup> Séverine Evéquo (Les Verts), présidente rapportrice de la Commission permanente des finances :** – La conclusion 3 a été acceptée par 11 oui, 0 non, 0 abstention.

**La conclusion N° 3 est adoptée avec 4 avis contraires et 7 abstentions.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2016/62 de la Municipalité, du 13 octobre 2016 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

1. de fixer le plafond d’endettement net à CHF 2.4 milliards pour la durée de la législature 2016-2021 ;
2. d’autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu’au montant défini sous chiffre 1 des présentes conclusions, cela au mieux des intérêts de la Commune ;
3. d’autoriser la Municipalité à fixer, après consultation de la Commission permanente des finances, les conditions de chaque emprunt.

---

#### **Communication**

Ajout d’une séance du Conseil le 13 décembre 2016

**Le président :** – Comme vous l’avez constaté, ce soir, nous n’avons pu traiter que deux des huit urgences municipales. Il est évident qu’à ce rythme, nous aurons des difficultés à terminer l’année dans les délais. C’est la raison pour laquelle, en accord avec le Bureau, j’ai pris la décision de nous faire siéger le 13 décembre, soit mardi prochain. Une communication formelle vous sera adressée par mail ou par courrier papier. Je précise également que nous fonctionnerons avec un ordre du jour unique aux séances d’aujourd’hui et de demain. Il n’y aura donc pas d’opérations préliminaires et de questions orales.

---

La séance est levée à 23 h 05.

---